

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE (1924-1963)

création de la [Banque transatlantique](#)

Victor Adrien JOSSE (1858-1944), président.

Fils de Jean Séraphin Josse et Félicité Alphonsine Debrais.
Frère de Léon Josse de Radepont et de Prosper Josse, député de l'Eure.
Père d'Adrienne Josse (M^{me} Maurice Sartiaux)
et de Robert Josse (de la Banque Robert Josse et Arthur Lippens).
Maire de Pont-Saint-Pierre (Eure).

Président de la Banque française de l'Afrique (1904)
administrateur de deux douzaines de sociétés. Voir [encadré](#).

S.A., 5 juillet 1924.

BRUITS ET NOUVELLES (*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1924)

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE — On annonce la constitution, sous cette raison sociale, d'une banque nouvelle, au capital de 6 millions, qui serait présidée par M. Josse, ancien président de la Banque de l'Afrique Equatoriale, et M. Lippens ¹, ancien directeur de la même banque, et qui comprendrait dans son conseil des représentants de la Banque Nationale de Crédit et de la Banque Transatlantique.

CONSTITUTION Banque Commerciale Africaine (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juillet 1924)

Capital 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 37, boulevard Haussmann. Conseil d'administration : MM. E. Alican [Alcan], M[arcel] Bloch [Banque transatlantique], G. Despret ², A. Duplan, le comte de Hemptume

¹ Arthur Jules Aimé Lippens (1871-1931) : il démissionne de la Banque française de l'Afrique équatoriale en 1923 et crée [sa propre banque](#) avec Robert Josse. Il ne devint pas administrateur mais commissaire des comptes de la Banque commerciale africaine.

² Georges Despret (1862-1952) : président de Boussois, administrateur (1919), puis président (1932-1941) de la Banque transatlantique. Voir [encadré](#).

[Hemptinne], V. Josse, F. Manault³, M. Meray⁴, E. Motte, L. Vincent⁵ et J. Weber⁶. Statuts déposés chez M^e Dufour, à Paris. — *Journ. spéc. soc. frses. par. act.*, 28 juillet 1924.

Suret-Canale (Jean), *Afrique noire occidentale et centrale 1900-1945*, Éditions sociales :

La Banque commerciale africaine, seconde par ordre d'importance, fut créée en 1924 au capital de 6 millions, porté par étapes à 40 millions en 1929. Plus tard banque de dépôts, elle semble avoir été à l'origine essentiellement une banque d'affaires, où nous retrouvons les principaux groupes d'intérêts opérant en Afrique équatoriale et représentés dès avant la guerre dans les compagnies concessionnaires : au conseil d'administration figurent E. Alcan (Société anonyme française pour l'importation du caoutchouc (S.A.F.I.C) Alcan et C^{ie}) ; E. Motte, de la dynastie des Motte (textiles du Nord : avant 1914, A. Motte, « manufacturier à Roubaix », président des Mines de Lens, administrateur des « Caoutchoucs de l'Indochine », occupait le poste de vice-président de la « Compagnie forestière Sangha-Oubangui ») ; J. Weber, président en 1931 de la même « Forestière Sangha-Oubangui », administrateur de nombreuses autres sociétés d'A.-E.F. intéressées au commerce et aux plantations et aussi à des affaires similaires d'A.-O.F. (Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain, etc.)⁷. Appartenant au même groupe de la « Forestière Sangha-Oubangui », nous trouvons l'ex-gouverneur général Angoulvant, et M. Carton de Wiart, représentant les intérêts belges participant à ces affaires⁸. [...]

La B.C.A., obligée de suspendre ses paiements [en 1931], fut renflouée par le gouvernement, qui autorisa la B.A.O. à émettre à cet effet quinze millions de billets⁹, mais à des conditions sévères (capital réduit de 40 millions à 6 millions ; création de 1.000 parts de fondateur attribuées au ministère des Colonies). Elle s'orienta dès lors vers le rôle de banque de dépôts et se trouva désormais sous la coupe de la B.A.O. et des grandes banques françaises (Banque de l'Union Parisienne [BUP], Crédit commercial de France [CCF] notamment que nous retrouverons intéressées aux affaires commerciales d'Afrique occidentale à partir de 1931). Les intérêts traditionnels d'Afrique équatoriale paraissent représentés par Adrien Josse, déjà cité, et Robert Josse, ainsi que par un Belge. La B.C.A. paraît contrôler la Société immobilière et financière africaine [SIFA] créée en 1932, affaire immobilière dont le conseil comprend des représentants des mêmes intérêts (surtout liés à la Banque de l'Union Parisienne) et dont le président n'est autre que le directeur général de la B.C.A.

³ Frédéric Manaut (1868-1944), ancien député des Pyrénées-Orientales (1910-1914), reconvertis banquier chez Galicier, administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (AEC 1922), de la Banque commerciale africaine (1924), de Saut-du-Tarn, des Éts Arbel, des Éts Henry Hamelle, de la BNC (nomination ratifiée en mars 1929), représentant celle-ci comme scrutateur aux Phosphates tunisiens, administrateur de Bozel-Malétra...Président du Bon Marché de 1931 à 1937.

⁴ Maurice Méray (Montélimar, 1859-Paris, 1932) : inspecteur général des colonies de 1^{re} classe en retraite, administrateur de la Banque de Madagascar et de la Cie générale de commerce à Madagascar ; commissaire aux comptes de la Compagnie franco-malgache d'entreprises et des Caoutchoucs et cacaos du Cameroun ; membre de la Chambre syndicale des producteurs de bois coloniaux français...Grand officier de la Légion d'honneur.

⁵ Louis Vincent (1852-1938) : ancien préfet du Nord (1899-1911), administrateur de la BFCI, puis président de la Société d'études du Nord. Voir encadré.

⁶ Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Cie forestière Sangha-Oubangui. Voir encadré.

⁷ J. Weber était, au sein de l'Union coloniale, président d'une « Union des planteurs de cacaoyers, cafiers, hévéas et palmiers à huile de l'Ouest africain » (*Dépêche coloniale*, 25 juillet 1931).

⁸ En 1911, la « Forestière Sangha-Oubangui » comptait dans son conseil Jean de Hemptinne, président de la Compagnie du Kasaï.

⁹ Convention du 26 juin 1931 avec la Banque de l'Afrique occidentale (Cf. FIDEL : L'Afrique occidentale française et la crise, Paris. 1932)

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1925)

MM F. François-Marsal et P. Bavière ¹⁰, de la Banque de l'union parisienne ; le baron Carton de Wiart, de la Société générale de Belgique [SGB] ; et Ch. Fabri, de la Banque d'Outremer [Hallet], viennent d'entrer dans le conseil d'administration de cette banque.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1925)

Les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, dans sa séance du 2 juillet 1925, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7 des statuts, a décidé l'appel des 2^e, 3^e et 4^e quarts (soit 375 fr. par titre) sur des actions de la banque non encore actuellement libérées.

Ce versement devra être effectué au plus tard le 5 août 1925 :

Au siège social, 13-15, rue Taitbout, à Paris.

À la Banque transatlantique, 10, rue de Mogador, à Paris.

À la Banque de l'union parisienne, 7, rue Chauchat, à Paris.

Au Crédit commercial de France, 20, rue Lafayette, à Paris.

¹⁰ Paul Bavière (1880-1951) : HEC, il entre en 1906 à la Banque de l'union parisienne et y finit président-directeur général (1939-1951). À ce titre, président de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai](#).

Jacques-René DOUMIC,
secrétaire général

Né à Paris, le 21 novembre 1884.

Fils de René Doumic, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, membre de l'Académie française, et de Marie-Louise Veber.

Marié à Antoinette Bossange de Rouville. Dont cinq enfants. Voir notice sur le [Qui êtes-vous ?](#)

Éduc. : collège Stanislas ; École centrale des Arts et Manufactures ; diplômé en 1909.
Ingénieur chez Proust et Legrand, tissus en gros à Orléans (1910-11),
à la Société centrale des banques de province (1911-1914),
en guerre (1914-1919),
directeur des études financières de la Société centrale des banques de province (22 janvier 1919),
administrateur délégué de la Porcelainerie de la Haute-Vienne (1920),
administrateur de la [Société financière des palmeraies](#),
président du Bloc équerre M. B. », entreprise de construction et fabricant d'agglomérés (SA.,
janvier 1921, faillite en février 1928).
Secrétaire général de la Banque commerciale africaine (1^{er} déc. 1925),
commissaire aux comptes des [Caoutchoucs et cacaos du Cameroun](#) (1927),
ingénieur-conseil et administrateur de la [Société des travaux de l'Ouest-Africain](#) (Bobo-Dioulasso, 1928),
des [Plantations de la Tanoé](#) (Côte-d'Ivoire),
de la [Compagnie africaine de sisal](#) (Sénégal, 1929),
et de la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#) (Gabon),
organisateur du pavillon de l'AOF à l'Exposition coloniale de Vincennes (1931),
liquidateur de la [Société nouvelle du Valdor](#) (déc. 1931),
chevalier de la Légion d'honneur (1932), parrainé par son père,
administrateur de la [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui](#)
et du Crédit foncier mexicain
Président sous Vichy du Comité d'organisation des bois d'AOF et AEF, section exportateurs.

Décédé le 6 décembre 1958.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1926)

La Banque commerciale africaine, poursuivant son programme d'extension en Afrique, vient d'ouvrir à Bamako son agence du Soudan.

Les agences de cette banque se répartissent comme suit :

Sénégal : Dakar, Kaolack, Rufisque. Soudan : Bamako. Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan. Dahomey : Cotonou, Porto-Novo. Cameroun : Douala. Afrique Équatoriale : Brazzaville, Bangui, Port-Gentil.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1926)
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1926)

Les comptes du premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois, ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin, tenue sous la présidence de M. Adrien Josse.

Le bilan, qui présente un total de 82 millions 842.713 francs., fait apparaître un bénéfice net de 2.508.430 francs.

Le dividende brut a été fixé à 39 francs par action ancienne et 14 fr. 30 par action nouvelle, payable sous déduction des impôts, à partir du 21 juin prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. [Gabriel] Angoulvant¹¹, P. Bavière, Carton de Wiart, Charles Fabri, François-Marsal, R. Guillaume, et réélu MM. Alcan, [Frédéric] Manaut, Méray et [Jean] Weber [CFSO], administrateurs sortants.

Le conseil a décidé l'émission jusqu'au 30 juin de 10.000 actions nouvelles de 500 francs pour porter le capital de 12 à 20 millions. L'émission aura lieu avec une prime de 40 francs.

MOYEN-CONGO
LA VIE ADMINISTRATIVE
Conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 23 août 1926)

Ont été nommés membres du conseil d'administration de la colonie du Moyen-Congo pour l'année 1926 :

Membres notables titulaires. — MM. Tréchot, agent général de la C. F. B. C. ; de Ram, directeur de la S. A. C. [Société Afrique et Congo].

Membres notables suppléants. — MM. Baron, directeur de la Banque commerciale africaine ; Cruchet, directeur de la Compagnie Lyonnaise [de l'AEF].

M. Maris, adjoint principal de première classe des Services civils, remplira les fonctions de secrétaire-archiviste du conseil d'administration de la colonie du Moyen-Congo.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1926)

La Banque commerciale africaine dont le siège social est à Paris, 52, rue Laffitte, a ouvert le 3 novembre une agence à Abidjan.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1927)

[...] Des participations ont été prises dans les banques coloniales (Banque de Tunisie, Banque commerciale du Maroc et Banque commerciale africaine). [...]

¹¹ Gabriel Angoulvant (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1927)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 21 juin et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1926, accusant un solde bénéficiaire de 3.636.563 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 627.052 francs. Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action ancienne et 14 fr. 35 par action nouvelles. Il sera mis en paiement le 1^{er} juillet prochain.

Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, Paris.
(*Le Journal des débats*, 23 août 1927)

Autorisé à porter le capital jusqu'à 40 millions de francs, le conseil d'administration a décidé d'user partiellement de cette autorisation par émission de 20.000 actions nouvelles de 500 francs, qui porteront le capital de 20 à 30 millions.

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 octobre 1927)

PARIS. — Modification, — Soc. dite BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE, 52, Laffitte. — Capital porté de 20 millions à 30 millions de fr. — 27 sept. 1927. — *Journal Spécial des Sociétés*. (pub. du 20 oct. 1927).

1928 (mars) : participation à la création du Crédit foncier de l'Ouest-Africain

(*Le Journal des finances*, 8 juin 1928)

la Banque commerciale africaine est peu sensible à l'annonce du maintien de son dividende à 40 fr.

MOYEN-CONGO
LA VIE ADMINISTRATIVE
Commission municipale
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1928)

Sont nommés pour deux ans membres de la commission municipale de Brazzaville :

Membres titulaires :

MM. ... Vieillard-Baron, directeur de la Banque commerciale africaine ; Buchmuller, commerçant ; Bayonne, notable indigène.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1928)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 19 juin sous la présidence de M. Adrien Josse, président du conseil.

Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1927 présentant un bénéfice net de 4.507.759 fr. 25.

Après prélèvements statutaires et attribution de 1.000.000 de francs au fonds de prévoyance et de 1.500.000 francs au fonds de réserve supplémentaire, le dividende a été fixé comme suit :

Aux actions anciennes (n° 1 à 40.000), 40 francs brut.

Aux actions nouvelles (n° 10.001 à 60.000), 3 fr. 90 brut.

À la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire
L'installation à Abidjan
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1928)

Élections

Ont été élus au second tour de scrutin membres de la chambre de commerce :

Première catégorie

Membres titulaires : MM. ... Delassalle, directeur de la Banque commerciale africaine...

M. Delasalle a été élu trésorier...

Annuaire Desfossés, 1929, p. 174 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Victor Adrien Josse, président ; E. Alcan, Gabriel Angoulvant, Paul Bavière, M. Bloch, Carton de Wiart, Georges Despret, Auguste Duplan, Charles Fabri, René Guillaume, comte Jean de Hemptinne, F. Manaut, Frédéric François-Marsal, M. Meray, E. Motte, Jean Weber, adm.

MOYEN-CONGO
LA VIE ADMINISTRATIVE
Conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 11 février 1929)

Ont été nommés membres notables du conseil d'administration du Moyen-Congo pour l'année 1929 :

MM. ... Vieillard-Baron, directeur de la Banque commerciale africaine, membres titulaires...

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 15 février 1929)

Émission, au prix de 650 francs, de 20.000 actions nouvelles de 590 francs, dont la souscription, ouverte jusqu'au 7 mars inclus, est réservée eux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 3 actions anciennes, à titre irréductible. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 7.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des débats*, 29 mars 1929)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 27 mars, a régularisé l'augmentation du capital social de 30 a 40 millions de francs.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1929)

La Banque commerciale africaine accueille avec calme, à 805, la progression des bénéfices pour l'exercice 1928 qui atteignent 5.043.916 fr.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 5 millions 043.916 francs. Le dividende a été fixé à 40 francs par action ancienne, et à 32 fr. 75 par action nouvelle.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 juin, sous la présidence de M. Adrien Josse, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 5.043.916 fr.

Après prélèvements statutaires et attribution de 1 million de francs au fonds de prévoyance et de 1.200.000 fr. au fonds de réserve supplémentaire, le dividende brut a été fixé à 40 francs par action ancienne (n° 1 à 40.000) et à 32 fr. 75 par action nouvelle (n° 40.001 à 60.000). Il sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain, contre remise du coupon n° 8, à raison de net : actions anciennes, 32 fr. 80 au nominatif et 29 fr. 221 au porteur ; actions nouvelles, 26 fr. 855.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. René Bouvier¹² et réélu MM. Angoulvant, le comte Jean de Hemptinne [ancien administrateur belge de la Banque française de l'Afrique équatoriale*] et Marcel Bloch, administrateurs sortants.

¹² René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913) et administrateur de la Société financière française et coloniale (SFFC).

A pris une part déterminante dans la création du Crédit foncier de l'Ouest-Africain à laquelle s'était associée la Banque commerciale africaine.

Publicité
(*Courrier colonial illustré*, 15 septembre 1929)

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE

Capital : 40.000.000 de francs

Siège social : PARIS, 52, rue Laffitte

Adresse télégraphique : COMAFRIC

R. C. Seine 215.757 B

AGENCE À BORDEAUX

27, rue Esprit-des-Lois, 27

AGENCES EN AFRIQUE

Dakar, Rufisque, Kaolack, Ziguinchor (Sénégal)

Bamako (Soudan français), Grand-Bassam et Abidjan (Côte-d'Ivoire) ;

Cotonou et Porto-Novo (Dahomey) ;

Douala (Cameroun) ; Lomé (Togo) ;

Port-Gentil et Libreville (Gabon) ; Brazzaville et Pointe-Noire (Moyen-Congo) ;

Bangui (Oubangui-Chari)

Correspondants sur les autres places de l'Afrique Occidentale et Equatoriale.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Escompte et encaissements d'effets de commerce.

Transfert de fonds. — Lettres de crédit. — Crédits documentaires.

Avances sur titres. — Dépôt de fonds à vue et à échéance. — Comptes courants.

— Opérations de change. — Ordres de Bourse, etc.

Informations et communiqués

UN REGRETTABLE OUBLI

[Aucun Français au conseil de la Société générale de Belgique alors qu'elle
s'introduit à la Bourse de Paris]

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1930)

... d'autres participations de la Société générale de Belgique sont indiscutablement françaises : telles la Banque générale du Nord (ancienne Banque Verley-Decroix), Société Caledonia (charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), Banque d'Etat du Maroc, Banque commerciale africaine, Crédit foncier d'Extrême-Orient et, enfin, la Banque de l'Union parisienne. [...]

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

(*Le Temps*, 21 avril 1930)

Nous avons par ailleurs pris part aux augmentations de capital de ... la Banque commerciale africaine

ASSEMBLÉES

BANQUE DE TRANSATLANTIQUE

(*Le Temps*, 26 mai 1930)

[...] Nous avons pris, ajoute le rapport du conseil, une participation importante dans l'émission des actions nouvelles :

De la Banque commerciale africaine, qui a porté son capital de 30 à 40 millions de francs, et dont les résultats bénéficiaires, en sensible progression, lui permettront de porter son dividende de 8 à 8 1/2 %. [...]

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1930)

Le bénéfice de 1929 est de 5.629.037 fr. contre 5.043.016 fr. et le solde disponible ressort à 6.678.382 fr. contre 6.077.049 fr.

Rappelons que le dividende sera porté de 40 fr. à 42 fr. 50 sur le capital augmenté de 30 à 40 millions.

Au bilan qui sera présenté à l'assemblée du 26 juin, les comptes courants créditeurs et les dépôts sont passés de 148.382.827 fr. à 158.728.262 francs.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1930)

La Banque commerciale africaine progresse à 750, sur la nouvelle que, malgré l'augmentation du capital de 30 à 40 millions, le dividende pour 1929 sera porté de 40 à 42 fr.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)

La Banque française de l'Afrique est revenue de 728 à 702 après le détachement, le 1^{er} juillet, de son dividende maintenu à 35 fr. brut, payable à raison de 29 fr. 40 au nominatif et 25 fr. 90 au porteur. On trouve à 715 la Banque commerciale africaine dont l'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de 1929 faisant apparaître un bénéfice net de 5.629.537 fr. et voté les dividendes de 42 fr. 50 par action ancienne et 14 fr. 36 par action nouvelle, soit net 31 fr. 28 et 18 fr. 06 au porteur

Dans les sociétés
BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
(*L'Africain*, 11 juillet 1930)

[...] M. E[ugène] Motte a été réélu administrateur.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
Société anonyme au capital de 40.000.000 de francs
Assemblée générale ordinaire du 26 juin 1930

(*Les Annales coloniales*, 26 juillet 1930)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1929 tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle décide de répartir le bénéfice net s'élevant à fr. 5.629.037 61 de la manière suivante :

5 % à la réserve légale	281.451 88
Reste fr.	5.347.585 73
Fonds de prévoyance	1.000.000 00
Reste fr.	4.347.585 73
6 % d'intérêt au capital social :	
30 fr. par action ancienne : 1.800.000 00	
8 fr. 1164 par action nouvelle : 162.328 00	1.962.328 00
Reste fr.	2.385.257 73
15 % au conseil d'administration	357.788 66
Reste fr.	2.027.469 07
Dividende supplémentaire :	
12 fr. 50 c. par action ancienne fr. : 750.000 00	
0 fr. 25 c. par actionn nouvelle : 125.000 00	875.000 00
Solde fr.	1.152.469 07
Report de l'exercice 1928	1.049.345 68
Solide disponible fr.	2.201.814 75
Affectation au fonds de réserve supplémentaire	1.000.000 00
Solde à reporter à nouveau fr.	1.201.814 75

Le dividende de 42 fr. 50 c. par action ancienne (n° 1 à 60.000) et de 14 fr. 3664 par action nouvelle (n° 60.001 à 80.000) sera payé, à partir du 1^{er} juillet 1930, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 9 pour les titres au porteur, et sur présentation des certificats pour les actions nominatives.

L'assemblée réélit pour une durée de six ans, M. Eugène Motte, administrateur sortant.

L'assemblée générale nomme MM. H. Balay et A. J. Lippens, commissaires pour faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1930, avec la faculté d'agir séparément en cas d'empêchement de l'un d'eux. Elle fixe à 2.000 fr. la rémunération de chacun d'eux.

L'assemblée générale donne aux administrateurs en tant que de besoin, les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et ratifie les actes passés par eux en vertu des autorisations précédentes.

Nouveaux promus
COLONIES
Aujourd'hui paraît la promotion du ministère des Colonies dans la Légion
d'honneur.
(*Les Annales coloniales*, 14 août 1930)

M. Pierre Duted, directeur général de la Banque commerciale africaine [ancien de la Banque française de l'Afrique équatoriale], est promu chevalier de la Légion d'honneur. C'est la juste récompense de loyaux services rendus depuis de longues années en Afrique-Équatoriale française, et nous l'en félicitons bien cordialement.

publicité
BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE.
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 40.000.000 de francs,
Siège Social : 52, rue Laffitte, PARIS
Agence de Bordeaux, 27, rue Esprit-des-Lois
Adresse télégraphique :
COMAFRIC Paris 09
H. C. Seine 215.757 B.

Agences en Afrique

Dakar, Rufisque, Kaolack, Ziguinchor (Sénégal); Bamako (Soudan) ; Grand-Bassam, Abidjan (Côte-d'Ivoire) ; Lomé (Togo) ; Cotonou, Porto-Novo (Dahomey) ; Douala (Cameroun) ; Libreville et Port-Gentil (Gabon) ; Brazzaville et Pointe-Noire (Moyen-Congo) ; Bangui (Oubangui-Chari).

Correspondants sur les autres places de
L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET ÉQUATORIALE

Toutes opérations de banque

Escompte et Encaissements d'effets de commerce. — Transfert de fond. Lettres de crédit. — Crédits documentaires. — Avances sur Titres. — Dépôts de fonds à vue et à échéance. — Comptes courants. — Opérations de Change. — Ordres de Bourse, etc.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 176 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Victor Adrien Josse, président ; Paul Bavière, Marcel Bloch, E. Alcan, Gabriel Angoulvant, Carton de Wiart, René Bouvier, Georges Despret, Auguste Duplan, Charles Fabri, René Guillaume, comte Jean de Hemptinne, F. Manaut, F. François-Marsal, M. Méray, E. Motte, J. Weber, adm.

(*Le Journal des finances*, 24 avril 1931)

La Banque commerciale africaine, sur laquelle le dernier cours précédemment pratiqué de 477 remontait à quelques jours, a réapparu à la cote à 450 pour se tasser finalement à 400.

(*Le Journal des finances*, 1^{er} mai 1931)

La Banque commerciale africaine, qui ramènera son dividende de 42 fr. 50 à 30 fr., s'inscrit en légère reprise à 430. Le bénéfice net de 1930 est de 4.142.837 fr. contre 5.629.037.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
Société anonyme au capital de 40.000.000 de francs
Siège social : 52, rue Laffitte, Paris
Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1931
Exercice 1930
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1931)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1930 tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle décide de répartir le bénéfice net s'élevant à fr. 4.142.837 30 de la manière suivante :

5 % à la réserve légale	207.141 86
Reste Fr.	3.935.695 44
Fonds de prévoyance	500.000 00
Reste Fr.	3.435.695 44
6 % d'intérêt au capital social :	
30 fr. par action ancienne : 1.800.000 00	
22 fr. 50 par action nouvelle : 450.000 00	2.250.000 00
Reste fr.	1.185.095 44
15 % au conseil d'administration	177.854 31
Reste fr	1.007.844 13
Report de l'exercice 1929	1.201.814 75
À reporter à nouveau fr.	2.209.055 88

Le dividende de 30 francs par action ancienne (n° 1 à 60.000) et de 22 fr. 50 par action nouvelle (n° 60.001 à 80.000) sera payé, à partir du 1^{er} juillet 1931, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 10 pour les titres au porteur, et sur présentation des certificats pour les actions nominatives.

L'assemblée générale nomme MM. H. Balay et A.-J. Lippens, commissaires pour faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1931, avec la faculté d'agir séparément en cas d'empêchement de l'un d'eux. Elle fixe à 2.000 francs la rémunération de chacun d'eux.

L'assemblée générale donne aux administrateurs en tant que de besoin, les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et ratifie les actes passés par eux en vertu des autorisations précédentes.

LA BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE À LA RESCOUSSE

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE.
(*Le Journal des finances*, 5 août 1931)

Certains, qui touchent de plus ou moins près deux personnes intéressées dans l'établissement, suggèrent que le gouvernement pourrait dédommager la Banque de l'Afrique Occidentale sur le fonds des billets perdus et recommander une fusion entre la Banque française de l'Afrique et la Banque commerciale africaine ou l'absorption de la première par la seconde. La Banque commerciale africaine a grand intérêt, pour ne pas trop souffrir des contre-coups d'une déconfiture de la Banque française de l'Afrique, à une combinaison de ce genre.

Sans doute, elle devrait boucher le trou de 60 à 70 millions de l'autre banque et rembourser les dépôts. Mais la Banque commerciale africaine ne se tire pas indemne de l'effroyable crise qui sévit en Afrique. Elle a réescompté à la Banque de l'Afrique Occidentale un peu moins de 80 millions de papier (dont 24 millions que lui a transmis la C. E. F. A.), sur lesquels les déchets seront très considérables. La Banque de l'Afrique Occidentale a son mot à dire si elle prend, avec la Banque commerciale africaine, divers arrangements fermes pour le renouvellement de ces effets...

Certains, dans les milieux officiels, parlent de la constitution d'une société de gérance.

Quoiqu'il en soit, il ne semble pas que cette situation puisse se prolonger longtemps.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des débats*, 21 octobre 1931)

On annonce que la BCA a dû fermer momentanément ses guichets, après en avoir informé les autorités dont elle dépend. Des négociations sont en cours pour lui permettre de reprendre ses opérations.

La nouvelle n'a rien de surprenant ; elle est la suite logique des avatars de la Banque française de l'Afrique*, dont le sauvetage, tenté à l'automne dernier, fut inopérant, parce qu'il fut confié, d'une part, aux personnalités les moins qualifiées, et, d'autre part, à des sauveteurs qui devaient connaître, dans la suite, la nécessité d'être sauvés à leur tour.

La défaillance de la BCA aura des répercussions regrettables sur la côte d'Afrique, où cet établissement assurait une notable partie des transactions bancaires.

On avait envisagé, dès le mois d'août où tomba la Banque française de l'Afrique, une fusion entre cet établissement et la BCA. Il fallut y renoncer, car, pour absorber la première, la seconde eût du boucher un trou de 60 à 70 millions et rembourser les dépôts. Or, la BCA avait déjà réescompté un peu moins de 80 millions de papier, sujet à déchet, à la BAO.

On ne saurait, dans ces conditions, s'étonner ni de ce que la combinaison ait échoué, ni de ce que la BAO songe à passer son dividende.

À la Banque commerciale africaine
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1931, RDC une)

La Banque commerciale africaine, au capital de 40 millions de francs, dont le siège est 52, rue Laffitte et a une succursale à Bordeaux, une autre à Dakar et des agences nombreuses en Afrique, a suspendu provisoirement toutes opérations. Les guichets réouvriront [*sic : rouvriront*] probablement jeudi ou vendredi.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 23 octobre 1931)

La Banque commerciale africaine, qui vient de [fermer] ses guichets, avait été fondée en 1924 ; sur son berceau s'étaient penchés la Banque de l'union parisienne, la Banque transatlantique, le Crédit commercial. Elle donne de la suspension de ses paiements les causes habituelles : congélation des crédits provoquée par la crise, d'une part ; précipitation des retraits de dépôts, d'autre part. Dès le début du mois d'août dernier (« *Journal des finances* » du 7 août, Notes et Réflexions), nous signalions que la défaillance de la Banque française de l'Afrique pouvait ne pas la laisser indemne et que sa situation propre n'était pas saine.

On affirme que la trésorerie n'était pas encore épuisée, au moment où la Banque a décidé de ne plus payer ; cette solution aurait été adoptée pour mettre tous ses créanciers, et les déposants en particulier, sur un pied d'égalité.

Après la fermeture de la Banque française de l'Afrique, celle de la Banque commerciale africaine prive nos colonies africaines de tout organisme bancaire ; il reste la Banque de l'Afrique Occidentale, mais, institut d'émission, elle remplit un rôle très spécial.

La Banque commerciale africaine semble compter un peu — ou beaucoup — sur cette situation pour obtenir à bref délai, d'ici ou de là, des disponibilités fraîches qui lui permettraient de reprendre rapidement ses opérations. Par une note officieuse, on a appris que le ministère des Colonies s'employait dans ce sens ; la même note faisait d'ailleurs prévoir la réouverture des guichets pour la fin de la semaine.

Le bruit a couru que cette aide ne serait apportée qu'à condition de modifications importantes dans la composition du conseil d'administration ; on affirme que cette rumeur est, actuellement, inexacte.

[Krach de la Banque commerciale africaine]
HEUREUX ADMINISTRATEURS ! INFORTUNÉS ACTIONNAIRES !

LA MÉFIANCE RÈGNE
et le plus fâcheux, c'est qu'elle est justifiée
(*Le Petit Bleu*, 25 octobre 1931)

M. Pierre Gaxotte, dans un article qui fit sensation, disait, il y a quelques jours : « Ce n'est pas la confiance qu'il faudrait rétablir, c'est la défiance ».

À quoi bon un effort inutile ? La méfiance règne et le mal que l'on a à essayer — sans y parvenir — de rétablir la confiance le prouve surabondamment.

Comment, d'ailleurs, en serait-il autrement et comment tous les malheureux capitalistes ou épargnants pourraient-ils avoir encore confiance en quelqu'un ou en quelque chose ?

C'est surtout vis-à-vis des administrateurs de sociétés que cette méfiance existe.

Les administrateurs de sociétés peuvent se diviser en trois catégories : les grands dignitaires ne connaissant rien aux affaires mais dont les noms, jusqu'ici, en mettaient « plein la vue » aux capitalistes confiants. Ceux qui font profession d'être administrateurs de sociétés comme d'autres sont tailleurs, épiciers, serruriers, garagistes ou quoi que ce soit. C'est un métier et on conviendra qu'il nourrit bien son homme. Enfin, il y a aussi les techniciens. Ils figurent généralement dans une infime proportion dans les conseils d'administration et, en vérité, ils ne gênent pas beaucoup parce qu'on les choisit généralement parmi les anciens employés supérieurs de l'entreprise administrée et qu'ils ont toujours un peu le doigt sur la couture du pantalon lorsque les autres, les gros, les riches, leur parlent.

Pendant longtemps, les grands noms, la situation ou la grande fortune des administrateurs inspiraient la confiance. Cette confiance n'existe plus depuis qu'on voit sombrer les affaires qu'ils administraient sans que pour cela leur fortune personnelle en subisse le moindre contrecoup. On s'est aperçu que presque toutes les affaires défaillantes étaient administrées par des gens très riches qui, à force d'administrer, ont accumulé des millions et qui n'ont jamais aucune responsabilité ; quand une de leurs affaires saute, ils se rattrapent sur les autres. Et l'on constate que ces braves gens continuent à avoir un hôtel somptueux, de superbes automobiles, des châteaux, des chasses, des villas à la mer. En un mot, qu'ils ne souffrent vraiment pas, tandis que leurs anciens actionnaires sont ruinés et réduits à la misère.

Voyez, par exemple, ce qui vient de se passer cette semaine : la Banque commerciale africaine a dû fermer ses guichets. C'est un coup terrible pour notre prestige en Afrique, c'en sera un non moins terrible pour les actionnaires. Quand aux déposants, on espère que, grâce à des concours, les guichets se rouvriront pour les rembourser.

Cependant, que voyez-vous parmi les administrateurs ? Sans reprendre tous les noms du conseil, que nous citons, hier, dans notre rubrique financière, voici le standing de quelques-uns des principaux :

M. A. Josse. — Président de : Kouango français. — Banque commerciale africaine. — vice-président de : Minière du Congo français. — Sultanats du Haut-Oubanghi. — Etablissements -Bergougnan. — Administrateur de : Magnétos R. B. — Forestière de Sangha-Oubangui. — Etablissements Sellier frères. — Eaux Minérales de Royat. — Compagnie générale des colonies. — Afrique Minière Equatoriale. — Brasserie de la Comète. — Caoutchoucs de l'Indochine. — Etablissements Rouzaud.

M. P. Bavière. — Administrateur de : Gaz et eaux, Forges et Aciéries de Huta-Bankowa. — Banque franco-polonaise. — Banque commerciale africaine. — Prêts fonciers et industriels. — Banque de l'Union parisienne.

M. Marcel Bloch. — Président de : Banque commerciale du Maroc. — Vice-président et directeur général de : Banque Transatlantique. — Administrateur des Etablissements Valentin Bloch. — Caisse générale de l'industrie et du bâtiment. — Compagnie financière transatlantique. — Avignonnaise d'Électricité. — Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux. — Banque commerciale africaine. — Méridionale d'Éclairage et de Force. — Forges de Strasbourg. — Compagnie générale des colonies. — Compagnie de télégraphie sans fil. — Pelleteries Reynier. — Radio France. — Forces motrices de la Vis. — Groupement des compagnies d'énergie électrique et d'éclairage du Nord et de l'Est. — Nîmoise d'Éclairage et de force par l'électricité. — Sud-Électrique. — Grands Travaux de Marseille. — Énergie électrique du Sud-Ouest. — Éclairage et chauffage par le gaz. Membre du Comité de : Compagnie générale transatlantique.

M. G. Angoulvant. — Président de : Station climatérique et immobilière de Thorenc. — Administrateur de : Coloniale des Grands Magasins. — Indochinoise de Cultures tropicales. — Commerciale de l'Ouest Africain. — Tramways et éclairage de Beyrouth. — Banque commerciale africaine. — Compagnie générale des colonies.

M. R. Bouvier. — Administrateur-délégué de : Papeteries de l'Indochine. — Société Nouvelle du Valdor. — Administrateur de : Banque commerciale africaine. — Société financière française et coloniale. — Indochinoise des Cultures tropicales. — Industrielle du Bas-Ogooué. — Minerais de la Grande-Ile. — Le Caoutchouc industriel. — Comptoirs sénégalais. — Sucreries et raffineries de l'Indochine.

M. Carton de Wiart. — Président des Chemins de fer de la Lorraine. — Administrateur de : Banque d'État du Maroc. — Banque commerciale africaine. — Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — Directeur de : Société générale de Belgique.

M. F. Manaut. — Vice-président de : Produits du Lion Noir. — Maison Jenny. — Administrateur de : La Concorde. — Établissements Rouzaud. — Matériel Agricole et Industriel. — Engrais azotés et composés. — Compagnie française du Bi-Métal. — Société industrielle de produits chimiques Bozel-Malétra. — Établissements Hotchkiss et Cie. — Banque industrielle de l'Afrique du Nord. — Usines du Rhône. — Usines Chimiques Rhône et Poulenc. — Établissements Henry Mamelle. — Galeries Georges Petit. — Grands Magasins du Bon Marché. — Banque commerciale africaine. — Banque industrielle de l'Afrique du Nord. — Banque Nationale de Crédit. — Phosphates tunisiens. — Palais de la Nouveauté.

M. E. Motte. — Président de : « La Czenstochovienne ». — Crédit du Nord. — Union bancaire du Nord. — Établissements Rio-Catteau. — Le Foncier Industriel. — Administrateur de : Banque industrielle da-l'Afrique du N-ord. — Blanchisserie et teinturerie de Thaon. — Ateliers et chantiers de France. — Les Réassurances. — Chemin de fer du Nord. — Canal Maritime de Suez. — Forestière Sangha-Oubangui. — Banque commerciale africaine. — Vinicole de Champagne. — Crédit national. — Nationale de la Viscose. — Banque régionale du Nord. — Papeteries Navarre.

M. Charles Fabri. — Administrateur de : Compagnie des pétroles Pétrofina. — Banque Commerciale Africaine. — Tubize Française. — Chemins de fer orientaux. — Banque française des Pays d'Orient. — Soie artificielle de Tubize. — Société des laminoirs, forges, fonderies et usines de la Providence. — Administrateur délégué de la Société générale de Belgique.

Arrêtons cette liste édifiante qui présente des centaines de millions de « tantièmes » et de jetons de présence. Aussi bien, elle suffit pour expliquer les raisons pour lesquelles l'épargne et les capitalistes n'ont plus confiance, même dans les noms les plus impressionnantes de l'aristocratie financière.

On se plaint de la crise et marasme : à qui la faute ?

Cependant, tout n'est pas perdu ; cela nous vaudra probablement encore quelques discours éloquents sur... la protection de l'épargne.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
ET BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 30 octobre 1931)

La situation de l'un et de l'autre établissement est tout à fait différente. Le premier ne peut plus vivre. Faillite ou liquidation amiable étaient les seules solutions à envisager. Depuis une huitaine de jours, la seconde l'emporte. C'est la plus favorable aux intérêts africains.

.....
La B. C. A., par contre, paraît être au-dessus de ses affaires. Elle éprouve seulement des difficultés à mobiliser son actif pour faire face au paiement des dépôts.

Dans les milieux officiels, on conseille, avant de rouvrir les guichets, d'attendre la mise au point d'une solution constructive qui consiste en une diminution du capital suivie d'une augmentation.

Il est évident que, malgré les efforts de la Banque de l'Afrique Occidentale, les pourparlers engagés dans ce but se heurtent à des difficultés en raison de la situation économique générale. Mais il est nécessaire d'aboutir. La situation actuelle ne peut pas se prolonger. Nos colonies de l'Afrique Occidentale ne possédaient que deux organismes bancaires privés à côté de la Banque d'émission. La B. F. A. est morte, la B. C. A. a fermé ses portes. Il faut, pour les besoins du commerce, qu'elle les rouvre à très brève échéance, ou que l'on constitue un autre établissement, puisqu'à cette époque de l'année la campagne d'affaires est commencée.

UN AIR DE DÉJÀ-VU :
QUAND L'ÉTAT SAUVAIT LES BANQUES
EN N'EXIGEANT QU'UN MINIMUM DE GARANTIES

LA BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE VA ROUVRIR SES GUICHETS
(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1931)

Les difficultés de la Banque de l'union parisienne marquent le début de celles de la Banque commerciale africaine. Jusque-là, cet établissement se souciait assez peu de la baisse de son coefficient de liquidité, il savait qu'en cas de besoin, sa marraine était là.

Lorsque la Banque de l'union parisienne connut un grave resserrement de sa trésorerie, la direction de la Banque commerciale africaine prit peur et sollicita en toute hâte, de la Banque de l'Afrique Occidentale, un escompte de 25 millions. La qualité du papier présenté ne permit pas d'effectuer l'opération. La Banque commerciale africaine, s'exagérant le danger, décida la fermeture de ses guichets. L'Afrique Occidentale française n'avait plus de banque privée. M. Maginot, ministre des Colonies par intérim, se saisit immédiatement de la question et rechercha le moyen de permettre la réouverture de la Banque commerciale africaine.

Le projet est prêt. On attendait l'accomplissement de certaines procédures parlementaires pour le rendre officiel. M. Dumoulin, qui suivait l'affaire au cabinet du ministre des Colonies, refusait tous renseignements par ordre exprès de M. Maginot. Mardi soir, un de nos confrères quotidiens publiait cependant des renseignements fort circonstanciés. La présentation des faits n'était peut-être pas tout à fait exacte dans son ensemble, mais l'article contenait des chiffres précis. Cela fit quelque bruit rue Oudinot. On n'osa pas démentir. Il devint assez aisément de reconstituer le plan de redressement.

LES CONDITIONS DU RENFLOUEMENT

La Banque de l'Afrique Occidentale mobilisera 34 millions d'effets de commerce existant avant la fermeture des guichets, le 19 octobre, dans le portefeuille de la Banque commerciale africaine. Ce papier ne vaut pas plus aujourd'hui qu'au début du mois dernier lorsqu'il fut refusé à l'escompte, mais cette fois, la Banque de l'Afrique Occidentale est entièrement couverte par le gouvernement :

1° Jusqu'à concurrence de 10 millions par une créance de l'État sur la Banque dont le remboursement ne sera pas demandé ;

2° Jusqu'à concurrence de 9 millions par un engagement du gouvernement de l'Afrique Equatoriale française qui versera cette somme sur le montant que la prochaine loi budgétaire l'autorisera à affecter au secours de nombreuses sociétés agricoles, minières, forestières, établies sur son territoire ;

3° Jusqu'à concurrence de 15 millions par une renonciation des colonies intéressées à leur part de la redevance sur la circulation fiduciaire de la Banque de l'Afrique Occidentale, suivant un projet de loi que le gouvernement déposera cette semaine.

Il est prévu que, dans le cours de l'année, la Banque commerciale africaine devra procéder à une réduction de son capital ancien, suivie d'une augmentation afin d'assurer son redressement d'une manière définitive. Les administrateurs s'engagent à fournir, en vue de cette opération, la somme de 7 millions dans un délai de dix-huit mois, dont 4 en un an.

En échange de leur concours au renflouement de la B. C. A., les Colonies recevront 1.000 parts de fondateur, qui seront rémunérées après attribution d'un dividende de 6 % aux actions privilégiées.

À la Commission de l'Algérie des Colonies et des Protectorats

La Convention avec la B. A. O. et le renflouement de la B. C. A.
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1931)

La Commission de l'Algérie, des Colonies et Protectorats s'est réunie lundi après-midi sous la présidence de M. Taittinger, pour examiner le projet de loi tendant à approuver la convention passée avec la Banque de l'Afrique Occidentale.

Les *Annales coloniales* ont donné l'autre jour les dispositions essentielles de ce nouveau projet de convention, dont le vote est évidemment indispensable si l'on veut que l'Afrique Occidentale retrouve une vie commerciale et financière normale.

La Commission a, d'ailleurs, été unanimement de cet avis puisque, confirmant l'opinion favorable qu'elle avait déjà exprimée dans la brève séance consacrée à ce sujet au mois de juillet, elle a approuvé le rapport de M. Graëve qui conclut à l'adoption du projet.

La seule nouveauté qui a retenu un peu longuement l'attention des commissaires, c'est un article additionnel proposé par le Gouvernement. Cet article, qui sera l'article 2 du projet de loi tendant à l'approbation de la convention, prévoit le versement par la Colonie de 15 millions pour permettre le renflouement de la Banque commerciale de l'Afrique [Banque commerciale africaine], dont on sait les difficultés. Cette somme sera prélevée sur la redevance que la Colonie est appelée à recevoir de la Banque de l'A. O. F.

Sur ce point particulier, après l'exposé de M. Graëve, on a entendu des observations de MM. Roux-Freissineng Briquet, Nouelle et Goude, qui ont demandé notamment quelles contre-parties la Banque Commerciale de l'Afrique pourrait donner en échange du secours qu'allait lui apporter la Colonie et l'Institut d'émission.

Après une intervention de M. Taittinger, la Commission a conclu, conformément au rapport de M. Graëve, à l'adoption de l'ensemble du projet et de la convention.

Opérations de sauvetage
par Georges Nouelle,
député de Saône-et-Loire,
vice-président de la Commission des Colonies,
vice-président de la Commission des Mines.
(*Les Annales coloniales*, 28 novembre 1931)

LES banques coloniales jouent de malheur, tout comme les banques métropolitaines. En particulier, celles de l'Afrique Occidentale française sont successivement emportées par un formidable raz-de-marée. Elles étaient trois qui dispensaient le crédit de Dakar à Brazzaville : la Banque de l'Afrique Occidentale (banque d'émission privilégiée), la Banque Française de l'Afrique et la Banque commerciale africaine.

La B. F. A. est morte définitivement après de très onéreuses tentatives de renflouement.

La B.C.A. est moribonde puisqu'elle a dû suspendre ses opérations et fermer ses guichets le 19 octobre dernier.

Seule la banque d'émission (B.A.O.) est toujours debout ; elle résiste à la bourrasque, bien que le rôle de terre-neuve qu'on lui fait jouer depuis quelque temps risquerait de l'essouffler si son effort dans ce sens devait être trop intensifié.

Nous croyons heureusement qu'elle a une claire notion de sa mission qui est essentiellement de défendre le crédit de son billet et l'économie générale africaine.

Ainsi donc, en dehors de la banque officielle, plus une seule banque privée en A.O.F. et en A.E.F. n'existe pour soutenir l'activité commerciale et agricole, pour recevoir les dépôts. Il est inutile d'insister sur la gravité de la situation.

Aussi le Gouvernement, en dépit du lamentable précédent constitué par la tentative avortée de renflouement de la B.F.A., veut faire l'impossible pour remettre à flot la B.C.A. L'opération est malaisée.

Il faut, en effet, mettre à la disposition de cette banque une somme d'au moins 50 millions pour lui permettre de rouvrir ses guichets, tout au moins momentanément. Les sauveteurs, en l'espèce le Gouvernement et la banque d'émission (B.A.O.), espèrent obtenir cette somme de la façon suivante :

1° 10 millions ayant comme contre-partie une créance éventuelle des Colonies sur la Banque de l'Afrique Occidentale ;

2° 9 millions à provenir d'une contribution spéciale du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale française ;

3° 15 millions ayant leur origine dans une renonciation temporaire faite par les gouvernements généraux de l'A.O.F., de l'A.E.F. et Territoires sous mandat intéressés au bénéfice de la redevance sur la circulation général fiduciaire de la Banque d'émission qui leur général est acquis en vertu de la loi dit 29 janvier général 1929 sur le renouvellement du privilège ;

4° 16 millions provenant de concours divers fournis par des banques et groupes financiers, d'hypothèques et de billets avalisés individuellement par les membres du conseil d'administration de la B.C.A.

Il est bien évident que les 15 millions à provenir de la redevance sur la circulation fiduciaire ne peuvent être mis à la disposition de la B.C.A. que si un projet de loi spécial en autorise le transfert. Le texte de ce projet a déjà été adopté par la Commission des Colonies.

Voici donc le mécanisme par lequel on espère permettre à la B.C.A. de voguer à nouveau. Il est assez délicat. Il suscite certaines appréhensions. Il n'est pas à l'abri de toutes critiques.

Nous en reparlerons.

Les banques et les crédits africains
par Étienne Antonelli,
député de la Haute-Savoie,
rapporteur du budget de l'Algérie
(*Les Annales coloniales*, 3 décembre 1931)

[...] Mais voici qu'au moment même où cette opération se liquidait avec la Banque française de l'Afrique*, une nouvelle déconfiture bancaire venait frapper notre crédit colonial africain.

La Banque commerciale africaine suspendait à son tour ses opérations et fermait ses guichets le 19 octobre.

Là encore, une opération de renflouement est entreprise sous les auspices du Ministre des Colonies, aidé du Ministre des Finances.

Une première tentative est faite pour grouper des concours privés de banques françaises et belles. La tentative échoue.

Cependant l'opinion publique s'affole dans nos colonies. Les Gouverneurs généraux envoient des télégrammes pressants demandant que la Banque de l'Afrique Occidentale élargisse les conditions de son escompte, alléguant qu'aucune banque de dépôt ne subsiste en Afrique depuis la déconfiture de la B. F. A. et la fermeture des guichets de la B.C.A. et que toute activité agricole industrielle ou commerciale risque de se trouver entièrement paralysée,

On demande alors Banque de l'Afrique occidentale d'assurer le réescompte de 30 millions d'effets, dont 15 millions étaient garantis par les colonies, 5 millions par des hypothèques sur les immeubles de la B. C. A. et 10 millions par des remises de titres, 9 millions d'argent frais devant être apportés par le groupe des administrateurs.

La Banque de l'Afrique occidentale ne croit pas pouvoir accepter ces conditions et l'on envisage plutôt, dans son entourage, la constitution d'une nouvelle banque.

Alors, finalement, on s'arrête à une nouvelle combinaison où, en réalité, ce sont les colonies qui garantissent, pour la totalité, l'avance de 34 millions d'escompte que doit faire la B. A. O. à la B. C. A.

Ainsi les colonies françaises d'Afrique auront assumé la charge d'une perte qui peut se chiffrer à 165 millions de francs, dans cette crise de crédit colonial africain.

C'est un lourd sacrifice. En échange, qu'ont exigé les colonies ?

Peut-être pensera-t-on qu'elles auraient pu demander que fût institué sur l'activité bancaire des établissements de crédit africains un contrôle sérieux, dans l'intérêt des déposants et dans l'intérêt des colonies, puisque celles-ci sont appelées à couvrir, au cas de défaillance, les engagements des banques à l'égard de leurs déposants.

Peut-être pensera-t-on que le gouvernement a pris toutes garanties pour empêcher que les banques africaines renflouées n'utilisent, à nouveau leurs dépôts à de problématiques opérations de spéculation sur les pétroles roumains.

Peut-être le pensera-t-on, mais on se trompera.

En échange du lourd sacrifice fait par les colonies, on s'est contenté de leur faire attribuer 1.000 parts de fondateur de la nouvelle banque commerciale africaine, qui seront rémunérées sur le quart du superbénéfice rendu disponible après attribution d'un dividende statutaire de 6 % aux actions privilégiées et de faire transformer les 25 millions d'avances faites à la Banque Française de l'Afrique en 25 millions de parts de fondateur qui n'ont, en fait, aucune valeur.

Je dis que c'est là une véritable et sinistre plaisanterie.

Il n'est pas admissible que des banquiers spéculateurs puissent disposer ainsi des épargnes des déposants, du crédit commercial de nos colonies en toute liberté et que la puissance publique n'ait qu'à assister, en spectatrice indulgente et indifférente, à leurs malsaines opérations jusqu'au jour, où elle doit verser 164 millions pour payer les fautes de ces spéculateurs.

Il faut que la leçon actuelle serve. La déconfiture des banques coloniales africaines ne doit pas être payée seulement de la ruine de quelques actionnaires trop confiants et du sacrifice des colonies, il faut qu'elle soit payée de l'institution d'un contrôle effectif, sérieux, organisé par les colonies sur leurs institutions bancaires. Le Parlement doit l'exiger.

NÉCROLOGIE
Mort de M. Méray
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} mars 1932)

On annonce le décès de M. l'intendant général Maurice Méray, inspecteur général des colonies, grand officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Ses obsèques auront lieu demain 2 mars, à 11 heures précises, en l'église Notre-Dame d'Auteuil. Réunion à l'église. De la part de Mme Métra, sa sœur.

M. Méray était né à Montélimar en 1869. Il fut nommé inspecteur de première classe en 1902, officier de la Légion d'honneur en 1904, délégué dans les fonctions de secrétaire général du ministère des Colonies en octobre 1904, et inspecteur général de première classe en 1910. Commandeur de la Légion d'honneur en 1916, il fut promu grand officier en 1919 et admis au cadre de réserve en février 1924.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
par Édouard Néron,
sénateur de la Haute-Loire,
vice-président de la Commission des Douanes.
(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1932)

MON distingué collègue, le général Stuhl, a déposé sur le bureau du Sénat, au nom de la Commission des Colonies son rapport tendant à approuver la convention passée par le gouvernement avec la Banque de l'Afrique occidentale.

Il n'est pas besoin de revenir sur le problème bancaire devant les lecteurs de ce journal ; les *Annales coloniales* ont maintes fois exposé la nécessité qu'il y aurait à réaliser cet accord qui donnerait au grand établissement d'émission la souplesse nécessaire pour assurer l'économie de nos possessions d'A. O. F. et d'A. E. F.

Cependant, je tiens à souligner le caractère d'intérêt général que représente la convention : c'est le point auquel s'est attaché heureusement, le général Stuhl qui s'exprime ainsi :

« L'approbation de cette Convention rentre dans le cadre de l'œuvre de redressement entreprise par le parlement, tant de notre économie métropolitaine que des divers éléments d'économie coloniale, l'une autant que l'autre étant solidairement base indiscutable de l'influence française qui doit à la face du monde, rester dans l'avenir ce qu'elle fut dans le passé. »

En réalité et ainsi que le prouve la lecture du rapport du général Stuhl, il ne s'agit pas de sauvetage, mais de simple maintien d'une situation économique précieuse.

« Les chiffres soulevés demeurent importants certes, mais nous ne devons pas oublier que dans l'autre plateau de la balance il y a le puissant et décisif facteur du crédit moral, du nom français, du crédit français, de l'influence française. »

En face de l'avis formel des colonies intéressées qui, par la voix de chefs autorisés, se sont déclarées prêtes à accepter les dispositions reconnues nécessaires, parce qu'elles ont, elles aussi, aux sources immédiates, compris mieux encore, s'il se peut, la question vitale posée, le moins qu'on en puisse dire est que la ratification attendue ne peut pas être refusée.

Ainsi que le fait ressortir le rapport du général Stuhl, l'intérêt général est en jeu. Donc, il y a urgence à ce que le projet soit ratifié.

Tous les atermoiements ne peuvent que porter un grave préjudice à nos colonies de l'A. O. F. et de l'A. E. F.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Petit Bleu*, 14 juin 1932)

Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet signale la démission de leurs fonctions d'administrateurs de MM. le baron Carton de Wiart, Charles Fabri, François-Marsal, Jean Weber et Frédéric Manaut. L'assemblée a, d'autre part, ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Paul Sellier, à qui le conseil a confié les fonctions d'administrateur délégué, et Wladimir Archawski¹³. MM. Émile Alcan, Paul et René Guillaume ont été réélus administrateurs.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, qui seront présentés à l'assemblée générale du 11 juillet, accusent une perte de 5.043.682 francs, alors que le précédent exercice avait laissé un bénéfice net de 4.142.837 francs, qui avait permis la répartition d'un dividende de 30 francs par action.

L'incertitude qui subsiste quant à la valeur véritable de la plupart des éléments de l'actif donne au bilan un caractère provisoire, et lui enlève tout intérêt véritable.

L'oubli s'est fait aujourd'hui sur les événements du mois d'août 1931, où la Banque française de l'Afrique* a fermé ses guichets, malgré les tentatives de sauvetage gouvernementales, avec l'aide illusoire de la Banque Bauer-Marchal, et sur les embarras causés à la Banque commerciale africaine par ses engagements vis-à-vis de la Banque de l'Afrique occidentale, qui lui avait réescompté près de 80 millions de papier. Mais les actionnaires, eux, n'ont pas oublié.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES

.....
À la fin de 1932, le compte de profits et pertes faisait derechef apparaître un solde débiteur presque égal au capital réduit, solde que l'amortissement des créances irrécouvrables allait rapidement porter non loin de 15 millions.

Néanmoins, en octobre 1932, les actionnaires décidaient la continuation des opérations sociales, mesure dont l'opportunité devait bientôt être confirmée par la conclusion d'un arrangement avec la Banque commerciale africaine qui, principal créancier, acceptait de transformer sa créance en dette à long terme, remboursable à raison de 750.000 fr., plus une participation de moitié dans les bénéfices nets réalisés au-dessus de ce chiffre.

.....
Le Journal des finances, 4 décembre 1936.

¹³ Wladimir Archawski (1891-1959) : polytechnicien. Administrateur délégué de la Banque transatlantique.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1932)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 29 novembre pour réduction du capital de 12 à 6 millions et réaugmentation à 12 millions par création d'actions privilégiées.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE*
(*Les Annales coloniales*, 26 novembre 1932)

[...] La société a décidé de regrouper les postes du bilan et le portefeuille est subdivisé en deux : le portefeuille couvert par la loi sera amorti progressivement et dans le portefeuille ordinaire se trouvent les effets de la Banque commerciale africaine*, dont 34 millions sont garantis. [...]

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1932)

La BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE reste toujours absente à la cote. Les deux assemblées ordinaires du 29 novembre ont ratifié, la première les conclusions du rapport du commissaire approuvant la création et la remise au ministère des colonies de 1.000 parts bénéficiaires, et la deuxième la fixation à 100 francs du nominal des actions et la réduction du capital social de 12 à 6 millions de francs, sous la condition suspensive d'une augmentation de 6 millions par l'émission immédiate d'actions privilégiées. L'échange des actions anciennes de 500 francs se fera directement à raison de quatre titres anciens pour trois nouveaux de 100 francs.

Charles FURIET, président

Charles Louis Alexandre FURIET (Toulouse, 1867-Paris, 1953), président

Président de la Biènhoà industrielle et forestière (1931).
Voir encadré.

Banque commerciale africaine
(BALO, 5 décembre 1932)

Bilan certifié par le président du conseil d'administration,
Charles FURIET,
15, rue Freycinet, Paris.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1932)

Les actionnaires ont tenu, le 29 novembre, deux assemblées extraordinaires.

Dans la première, ils ont adopté les conclusions du rapport de M. Émile Miriel et approuvé les avantages particuliers résultant de la création et de l'attribution des 1.000 parts bénéficiaires qui seront remises au ministère des Colonies.

Dans la seconde, ils ont décidé de ramener de 12 à 6 millions de francs le capital social et de ramener de 260 à 100 fr. le montant du nominal des actions. Ce capital, ainsi divisé en 60.000 actions ordinaires de 100 fr. sera, dans le plus bref délai, augmenté d'une somme de 6 millions et reporté à 12 millions, par la création de 60.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune, qui auront droit à un premier dividende non cumulatif de 5 1/2 % des sommes dont elles seront libérées et non amorties.

Les actionnaires auront un droit de préférence pour la souscription de la totalité des actions privilégiées à émettre, dans la proportion des actions anciennes possédées par eux. Le conseil fixera les modalités et les délais de cette souscription.

Enfin, l'assemblée a confirmé l'autorisation précédemment donnée au conseil de porter ultérieurement le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 40 millions de francs.

*
* *

Cet établissement procède à l'émission, au pair de 60.000 actions nouvelles de 100 francs, dites privilégiées, jouissance janvier 1933, dont la souscription, ouverte jusqu'au 27 décembre inclus, est réservée aux actionnaires actuels, à titre irréductible, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes.

Les actionnaires peuvent, en outre, souscrire à titre réductible.

Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 11.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 185 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Victor Adrien Josse, président ; Paul Bavière, vice-président ; Paul Sellier, adm.-dir. ; E. Alcan, Gabriel Angoulvant, Wladimir Archawski, René Bouvier, Georges Despret, Auguste Duplan, Charles Fabri, René Guillaume, comte Jean de Hemptinne, E. Motte, adm.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1933)

L'agence de Cotonou (Dahomey) de la « Banque commerciale africaine », est définitivement fermée à compter du 31 décembre 1932.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 6 mai 1933)

La Banque commerciale africaine ferme, provisoirement, ses agences de Brazzaville et de Bangui.

Banque commerciale africaine
(*Le Figaro*, 16 juin 1933)

Le 15 juin, les actionnaires ont approuvé les comptes de 1932 se soldant par une perte de 5.962.157 francs. *Quitus* de la gestion de MM. Motte, Alcan et Angoulvant, administrateurs décédés, a été donné à leur succession. La nomination de M. Furiet a été ratifiée enfin, M. Adrien Josse a été réélu administrateur.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1933)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1932, faisant ressortir une perte de 5 millions 962.156 francs. La crise a été durement ressentie dans nos colonies de l'Ouest africain et les cours de l'arachide se sont effondrés. La situation, sauf pour le café et le cacao, est grave pour les bois, l'huile de palme et le caoutchouc. Diverses agences ont été fermées, et les frais généraux comprimés. Le bilan fait apparaître un nouveau poste Effets en circulation avec endos et le portefeuille-titres a augmenté de 5.978.600 francs ; la trésorerie demeure disponible pour faire face à toute demande.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE

Assemblée générale ordinaire du 15 juin 1933
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1933)

Ainsi que l' « Information » en a rendu compte à cette date, l'assemblée ordinaire du 15 juin s'est tenue sous la présidence de M. Charles Furiet, président du conseil d'administration.

Voici le texte du rapport présenté par le conseil d' administration au cours de cette réunion :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 26 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de votre société pendant l'exercice 1932.

L'année qui vient de s'écouler a été caractérisée par un ralentissement croissant des affaires dans le monde entier. La contraction du crédit et la dépréciation de tous les actifs ont encore réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. L'incertitude monétaire a constitué un grave facteur de désordre économique auquel se sont ajoutées les réactions de défense provoquées par le dumping que pratiquent certains États et

l'élévation exagérée des barrières douanières qui ont été dressées depuis le début de la crise par la plupart des pays.

Nos colonies de l'Ouest Africain ont gravement souffert de cet état de choses.

Les cours de l'arachide, principale richesse du Sénégal, se sont effondrés à des niveaux si bas qu'il est à craindre que l'indigène renonce à la culture de cette graine.

Les conséquences seraient si graves pour l'avenir de notre colonie que, sans doute, les pouvoirs publics adopteront les mesures qui seront reconnues nécessaires pour assurer aux cultivateurs la juste rémunération de leur travail.

En Côte d'Ivoire et au Cameroun, le commerce des bois est toujours peu actif et les cours des amandes et de l'huile de palme ont subi une dépréciation telle que les producteurs n'en retirent plus qu'un prix dérisoire.

L'exportation du café et du cacao progresse, par contre, de façon constante et ces denrées ont, en Franco même, un marché certain. Nous exprimons, à ce propos, l'espoir que les planteurs pourront bientôt trouver auprès du Crédit agricole l'appui qui leur permettra d'assurer l'entretien de leurs domaines jusqu'à l'époque où ceux-ci entreront en plein rapport.

Le Gabon bénéficie d'un monopole de fait en ce qui concerne les bois d'okoumé. Le contingentement de sortie a assuré le maintien sur les marchés d'Europe de prix suffisants et les exploitations forestières ont, dans l'ensemble, réussi à améliorer leur situation financière.

La chute des prix de l'ivoire, du caoutchouc, des amandes et de l'huile de palme a été particulièrement sensible en A. E. F. La dépréciation des métaux a, d'autre part, provoqué l'arrêt de l'effort amorcé pour l'exploitation des richesses minières du Moyen-Congo. La production de l'or en Oubangui-Chari a, par contre, atteint près d'une demi-tonne en 1932 et les perspectives d'avenir semblent des plus intéressantes.

L'activité de notre Banque s'est nécessairement ressentie, au cours du dernier exercice, tant des conséquences de la situation économique mondiale que des circonstances particulières à nos colonies d'Afrique. Nous nous sommes efforcés d'adapter notre organisation au présent état de choses. Nous estimons, en effet, qu'en dépit de quelques symptômes d'amélioration, l'avenir reste incertain et que la sagesse prescrit de se replier provisoirement sur soi-même.

Nous avons été amenés à fermer nos agences de Cotonou, Bangui et Brazzaville, dont le chiffre d'affaires actuel ne justifiait plus le maintien.

Par ailleurs, nous avons poursuivi avec une sévère énergie la compression de nos frais généraux au fur et à mesure que nous l'ont permis notre souci de maintenir intacte la valeur de notre organisation ainsi que la nécessité d'assurer le recouvrement de nos créances.

Le bilan soumis à votre examen se présente sous une forme nouvelle. Il nous a paru logique de diviser trois des postes de notre actif en deux rubriques a et b. Les rubriques a correspondent à des opérations traitées depuis décembre 1931 ; les rubriques b groupent les écritures afférentes aux affaires antérieures à cette époque.

À l'actif, figure un compte nouveau « Effets en circulation avec notre endos », dont la contrepartie se retrouve au passif sous le titre « créanciers par effets portant notre endos ». Celui de ces deux postes repris à l'actif comptabilise dans sa rubrique b les effets pour le retrait desquels nous bénéficions de certaines prorogations qui ont été basées sur l'ensemble de nos possibilités de recouvrement.

Notre portefeuille-titres est en augmentation de 5.978.600 francs. Nous avons, en effet, accepté des titres de diverses sociétés en règlement d'une de nos créances. Ces titres se trouvent inventoriés à des cours ne paraissant pas pouvoir donner lieu à mécomptes. Nous avons, d'autre part, constitué la Société immobilière et financière africaine à laquelle nous avons fait apport de certains nos immeubles coloniaux dont nous étions devenus propriétaires lors de la réalisation de divers gages. Nous avons exclu de la cession les immeubles nécessaires aux besoins de notre exploitation.

Les colonies de l'A.O.F. et de l'A.E.F. et les territoires sous mandat du Togo et du Cameroun ont, dans le courant de l'exercice, procédé à l'émission d'emprunts. Nous avons participé à ces opérations.

Nos résultats d'exploitation se sont améliorés vers la fin du dernier trimestre de l'année écoulée, après avoir été, pendant les premiers mois, défavorablement influencés par le ralentissement de nos opérations qui n'a pu être évité pendant que se poursuivaient nos négociations avec le ministère des Colonies et les établissements porteurs d'effets escomptés par nous. Le rendement des affaires traitées a été d'autant plus faible que, tout en accordant à notre clientèle un appui dont elle a apprécié toute la valeur, nous avons écarté systématiquement toutes les opérations risquant d'affecter la liquidité de nos ressources. Nous avons, en effet, jugé nécessaire de conserver disponible une trésorerie qui puisse nous permettre de faire face, à tout instant, aux demandes éventuelles de nos déposants.

De plus, notre compte de profits et pertes s'est trouvé grevé d'agios très lourds. Les arrangements intervenus en novembre 1932 permettront d'alléger pareille charge au cours de la présente année.

La réduction de capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 29 novembre est devenue définitive à la suite de votre assemblée du 12 janvier. Ainsi que nous vous l'avions fait prévoir, et conformément à la résolution que vous avez adoptée le 29 novembre, nous en appliquerons le montant à concurrence de 5 millions 962.156 fr. 88 à l'amortissement du compte de profits et pertes de l'exercice 1932. Nous porterons le solde, soit 37.843 fr. 12, au crédit du compte « provisions pour risques en cours ».

Votre conseil, déjà si péniblement éprouvé en 1931, a encore eu à déplorer, en 1932, la disparition de M. Eugène Motte, du gouverneur général Angoulvant et de M. Émile Alcan.

M. Eugène Motte, dont le nom reste synonyme de probité et de labeur, occupait depuis de longues années dans l'industrie nationale une place des plus éminentes : sa collaboration a présenté pour nous une extrême videur.

L'œuvre très remarquable de M. le gouverneur général Angoulvant vous est connue et l'expérience qu'il avait acquise des choses d'outre-mer nous a été d'un grand secours.

Actionnaire de la première heure et un de nos premiers administrateurs, M. Émile Alcan nous a de même apporté un concours des plus utiles grâce à sa compétence en matières commerciales.

Nous sommes assurés que vous partagerez les regrets que nous inspire la mort de nos collègues.

Usant de la faculté qui lui est donnée par l'article 17 de nos statuts, votre conseil s'est, au cours de l'exercice écoulé, adjoint M. Charles Furiet, ancien inspecteur des Colonies, dont la grande connaissance des questions d'ordre colonial pouvait nous être particulièrement utile dans la période actuelle. Nous vous demandons de ratifier sa nomination : votre conseil a appelé M. Furiet au poste de président de la banque.

Le mandat d'administrateur de M. Adrien Josse arrive à expiration cette année. M. Adrien Josse est rééligible et nous le proposons de nouveau à vos suffrages.

Nous n'avons traité, au cours du dernier exercice, avec des maisons ou sociétés dont font partie quelques-uns de nos administrateurs ou avec nos administrateurs eux-mêmes que des opérations rentrant dans le cadre de notre activité.

Nous vous demandons de nous renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous rappelons enfin que vous aurez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1932 ainsi qu'à fixer leur rémunération.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1932

ACTIF	
Actionnaires	76.000 00
Immeubles	6.434.812 58
Mobilier, agencements, installations	1.384.538 43
Portefeuille-titres	7.060.748 00
Participations financières	5.503 00
Caisse et banques	23.926.285 72
Correspondants (effets remis en recouvrement)	2.706.271 30
Agents du change (ventes de titres à encaisser)	58.507 85
Avances garanties	1.202.336 63
Effets à recevoir et Bons de la Défense nationale a)	7.344.252 12
b)	21.160.652 59
Comptes courants débiteurs, a)	1.624.011 96
b)	24.007.005 68
Effets en circulation avec notre endos a)	9.265.728 47
b)	80.127.725 46
Débiteurs par acceptations	161.611 35
Débiteurs par cautions ou avals	3.538.643 61
Effets reçus à l'encaissement	5.630.245 28
Comptes d'ordre	314.094 56
Profits et pertes	5.962.156 88
	<u>201.991.131 47</u>

PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Réserve légale	1.273.127 21
Provisions pour risques en cours	55.597.985 58
Dépôts et comptes courants	6.424.192 02
Chèques et transferts à payer	244.551 14
Agents de change (achats de titres à régler)	1.588 25
Créanciers par effets portant notre endos	89.393.453 93
Acceptations	161.611 35
Cautions et avals	3.538.643 61

Comptes d'encaissement	5.630.245 28
Comptes d'ordre	7.725.732 20
	201.991.131 47

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(La Journée industrielle, 31 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire, se soldent par un déficit de 152.073 fr. 51. contre une perte de 5 962.156 fr. 88 pour l'exercice 1932.

Il sera donné connaissance aux actionnaires d'accords conclus récemment qui parachèvent l'œuvre de réorganisation réalisée avec l'appui des pouvoirs publics et de la Banque de l'Afrique Occidentale.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(L'Information financière, 10 juillet 1934)

Les comptes de 1938 présentés à l'assemblée ordinaire du 7 juillet, tenue sous la présidence de M. Ch Furiet, président du conseil d'administration, font apparaître une **perte légère de 152.073 francs** alors que la perte comptabilisée en 1932 était de 5.962.156 francs et provenait en partie des conditions défavorables dans lesquelles la Société se trouvait placée du fait de sa réorganisation financière.

Le bilan au 31 décembre 1933 se totalise par 164.982.043 fr. alors qu'il s'élevait à 201.991.131 fr. au 31 décembre 1932, soit une différence en moins de 37.009.088 fr.

Le rapport fait observer que l'année 1933 n'a pas apporté d'atténuation sensible à la crise économique, notamment dans les colonies où les cours des produits ont encore baissé. **Huit agences avaient été fermées au cours de l'exercice précédent ; la Société a fermé depuis celles de Grand-Bassam*, de Pointe-Noire et de Bordeaux.**

Des baux à court terme ayant été consentis pour les immeubles autrefois occupés par les diverses agences fermées, il sera possible d'en reprendre aisément la disposition, lors de la reprise économique.

Les conditions d'amortissement des engagements par réescompte, antérieurs au mois de décembre 1931, se trouvent désormais fixées par des accords qui, en assurant l'aisance de la trésorerie, permettront de donner aux opérations un développement nouveau.

Les effets en circulation avec l'endos de la Banque sont passés d'un exercice à l'autre, de 80.127.725 fr. à 67.760.072 fr. Au 31 décembre 1931, ce poste s'élevait à 99.681.221 fr. Il est donc depuis cette date en diminution de 32 %.

Grâce aux accords passés avec les établissements réescompteurs, la Société a obtenu un délai de vingt-cinq ans pour l'amortissement des effets ci-dessus. Le premier versement n'aura lieu qu'en décembre 1938.

Dans les explications qu'il a fournies à l'assemblée, l'administrateur-délégué a fait ressortir la proportion des disponibilités, qui s'élèvent 10.579.638 fr. au poste « Caisse et Banque », par rapport aux exigibilités « Dépôts et Comptes courants » qui atteignent seulement 9 millions 57.421 fr. En outre, le portefeuille-effets à recevoir s'élevant à 8.124.000 fr. correspond à des opérations nouvelles, mais peut être réescompté immédiatement. La Société dispose, d'autre part, chez des banques amies, des crédits de caisse importants qui lui permettront, le cas échéant, de donner aux affaires sociales le développement exigé par l'évolution de la situation économique.

En ce qui concerne les engagements anciens, l'administrateur délégué a précisé que si le premier versement d'amortissement ne devait avoir lieu qu'à fin 1938, en réalité la première annuité de versement étant déjà assurée au moyen de certains éléments d'actif qui y ont été affectés. La Société n'aura à se préoccuper de ces versements que pour juin 1939, soit dans un délai de cinq ans.

La Banque paraît devoir repartir sur ces bases dans les meilleures conditions.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de MM. Robert Josse¹⁴ et Henry Dewez¹⁵, et a réélu M. H. Duplan, arrivé au terme de son mandat.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire du 7 juillet présidée par M. Ch. Furiet, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, accusant une perte légère de 152.073 fr. contre une perte comptabilisée en 1932 de 5.002.156 fr. provenant en partie des conditions défavorables dans lesquelles la société se trouvait placée du fait de sa réorganisation financière.

Le conseil a porté à la connaissance de l'assemblée que les conditions d'amortissement des engagements par réescrément, antérieure au mois de décembre 1931, se trouvent désormais fixées par des accords qui, en assurant l'aisance de la trésorerie, permettront de donner aux opérations de la société un développement nouveau. Ces accords ne sont devenus définitifs que le 29 mars 1934. mais le principe en était acquis dès la fin de décembre 1933. Le conseil n'a donc pas anticipé sur le compte rendu de l'exercice 1934 en indiquant les grandes lignes du plan de réorganisation de la société.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Robert Josse et Henry Dewez et a réélu M. H. Duplan, arrivé au terme de son mandat.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1935)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 26 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un bénéfice de fr. 199.589.85. Après prélèvement de la réserve légale et amortissement du report de l'exercice précédent, le solde créditeur a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de MM. Alheinc [BUP], W. Archawski [Bq Transatlantique], J[ean] Lavagne d'Ortigue¹⁶, Th. Tellier et L. Weyl-Lambert [Bq Transatlantique].

¹⁴ Robert Josse : fils d'Adrien Josse, président de la Banque française de l'Afrique équatoriale. Fondateur de la maison de banque R. Josse et Cie à Paris, 37, bd Haussmann, puis, après absorption en 1937, gérant de la Banque Josse-Lippens. Administrateur de la Société d'outillage de Levallois-Perret (1924), gros actionnaire (scrutateur) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (1917-1927), administrateur de la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de Badikaha (Côte d'Ivoire), du Boulon automatique Sauvageot (1932), de la Banque commerciale africaine (1934), de la Brasserie de la Comète (1944), président de la Société des magnétos R.B., administrateur du Bon Marché...

¹⁵ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière. Voir [encadré](#).

¹⁶ Jean Lavagne d'Ortigue : ancien sous-directeur de la Société centrale des banques de province, ancien administrateur délégué de la Société financière des palmeraies, dissoute en 1928.

« Capitale sans capitaux »
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1935)

Dans un écho paru dans notre numéro du 17 décembre, sous ce titre, signalant qu'aucune banque n'est installée à Yaoundé, nous n'indiquions que la Banque de l'Afrique occidentale [BAO] comme étant établie à Douala.

Notre nomenclature était incomplète et nous avons omis de citer la Banque commerciale africaine et la Bank of West Africa.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin sous la présidence de M. Furiet a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935.

Le compte d'exploitation se solde par une balance créditrice de 405.093 fr. 83, alors que la période annuelle précédente n'avait fait ressortir qu'un bénéfice de 199.589 fr. 85.

Il s'est donc manifesté durant 1935 une amélioration sensible dans le rendement de l'activité bancaire.

Sur le profit brut, il a été consacré 248.173 fr. 12 à l'amortissement des postes Immeubles, Mobilier, agencements et installations, puis le solde, soit 156.920 fr. 71, a été porté au crédit du poste du bilan qui enregistre les provisions pour risques anciens.

L'assemblée a réélu MM. Roger Alheinc, Jean Lavagne d'Ortigue et Lucien Weyl-Lambert, administrateurs sortants.

Au cours de l'année 1935, dit le rapport, une encourageante amélioration de la situation économique a pu être constatée dans nos colonies de l'Afrique Occidentale Française et au Cameroun.

Au Sénégal, dont le produit principal, l'arachide, se trouve protégé sur le marché métropolitain par les lois votées en 1933 et 1935 ainsi que par les décrets imposant la priorité coloniale, les échanges commerciaux ont retrouvé une activité normale.

Le programme agronomique élaboré pour la culture du coton en Oubangui-Chari s'exécute au rythme prévu. La production de 1936 sera voisine de 20.000 tonnes de graines, correspondant à 7.000 tonnes de fibres environ. Celle du café est, d'autre part, en progression intéressante. La Société a, en conséquence, considéré que le moment était venu de rouvrir son agence de Bangui, dont elle avait temporairement suspendu les opérations au début de 1933. Ses guichets sont de nouveau à la disposition du public depuis le 1^{er} mai 1936.

Max-Jacques-Ulmar LAVRIL, directeur

Né le 14 septembre 1895 à Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure).

Fils de Georges Lavril, fromager.

Frère de Georgette Lavril (M^{me} Robert Josse).

Marié le 19 juillet 1921 à Clermont (Oise) avec Marie-Louise Boudier.

Licencié en droit.

Administrateur de la Société de Crédit pour les industries d'art, Paris (1930),
des [Plantations et palmeraies de l'Ogooué](#) (1933),

Administrateur (ca 1937), puis président (1947-1948) de la [Société d'importation de bois exotiques](#), à Aboisso (Côte d'Ivoire),

Administrateur de la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#) (1943),

des [Éts Gonfreville](#), tissages à Bouaké (Côte d'Ivoire),

de la [Société immobilière et financière africaine](#),

de la [Société auxiliaire africaine](#),

de la [Compagnie d'exploitations commerciales africaines](#),

Président délégué de la [Compagnie générale Sangha-Likouala](#),

PDG de [Multiplex](#), contreplaqués au Havre,

Président-directeur général de la Société de gestion pour l'outre-mer (1962).

Croix de guerre.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé le 17 avril 1981 à Paris XIV^e.

LE DÉJEUNER DE L'INSTITUT COLONIAL FRANÇAIS
EN L'HONNEUR DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ
(*La Dépêche coloniale*, 7 novembre 1936)

Lavril, directeur de la Banque coloniale africaine.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 214 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Victor Adrien Josse, président hon. ; Ch. Furiet, pdt ; P. Sellier, adm. dél. ; R. Alheinc, Wladimir Archawski, H. Dewez, René Bouvier, A. Duplan, A. Delefortrie, J. Lavagne d'Ortigue, L. Weyl-Lambert, Théophile Tellier, R. Josse, adm. ; Commissaires aux comptes : G. Lesimple, L. Rigal.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 11 juin 1937)

En A.-E.F. M. Sellier, administrateur délégué de la Banque commerciale africaine, après avoir séjourné à Brazzaville, s'est rendu au Gabon.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1937)

Les comptes font apparaître des résultats en très sensible amélioration sur ceux de l'an dernier, mais, par prudence, le solde disponible a été affecté aux provisions pour risques divers.

Dans son rapport à l'assemblée ordinaire du 28 juin, le conseil indique que l'amélioration de la situation économique, dont les premiers indices étaient apparus au cours de l'exercice 1935, s'est confirmée en 1936. Les colonies françaises d'Afrique, exclusivement productrices de matières premières, ont, dans leur ensemble, bénéficié de la hausse des cours sur les marchés mondiaux. Leur commerce d'exportation a enregistré une progression parallèle. L'industrie française a vu ainsi s'accroître ses débouchés.

Le tonnage exploitable d'arachides du Sénégal, du Soudan et de la Casamance semble devoir être, pour la campagne 1936-37, du même ordre de grandeur que celui de la traite précédente. L'augmentation de certaines charges qui grèvent l'exportation des graines d'une part, la modification du régime de protection douanière dont bénéficiaient les matières grasses coloniales sur le marché métropolitain, d'autre part, se sont malheureusement, pour ce groupe de colonies, conjuguées avec la hausse des prix des marchandises résultant de l'instabilité monétaire.

La Côte d'Ivoire figure au nombre des colonies les plus favorisées par la hausse des cours. Les cours du cacao se sont rétablis à un niveau satisfaisant. Les acajous et bois similaires, dont la vente était devenue de plus en plus difficile, sont de nouveau recherchés. Les autres produits principaux, café, sisal, coton, karité connaissent également des marchés plus favorables. Mais le rapport fait observer, par contre, en ce qui concerne la banane, que la production de ce fruit devrait désormais, de toute nécessité, faire l'objet d'accords précis entre les diverses colonies.

Le Cameroun a tiré également avantage du relèvement du prix des amandes, de l'huile de palme et du cacao. La production de l'or, quoique récente, y représente déjà une valeur appréciable.

Les exploitants d'okoumé au Gabon ont réalisé en 1936 d'intéressants bénéfices, mais il ne faut pas oublier que de très lourdes pertes ont été subies pendant les années de crise, de sorte que les bilans de plusieurs sociétés font apparaître encore l'impossibilité du rémunérer les capitaux investis.

Le rapport indique que les résultats obtenus par l'agence de Bangui ont répondu à l'attente du conseil. Ce dernier vient de décider la réouverture du bureau de Pointe-à-Pitre.

Le bilan marque une encourageante progression de l'activité sociale. Les dépôts et comptes courants passent de 13.562.230 fr. au 31 décembre 1935 à 23.859 500 fr. au 31 décembre 1936. En contrepartie, les disponibilités figurent pour 29 297.469 fr., auxquels s'ajoutent les 18.331,590 fr. d'effets en portefeuille.

Le rapport ajoute que les résultats obtenus justifient la politique suivie par le conseil depuis quelques années qui, par la consolidation de certaines créances, a permis la réorganisation de sociétés dont la marche donne aujourd'hui satisfaction. La Société s'est ainsi attachée de fidèles clients pour l'avenir, tout en plaçant dans son portefeuille des titres dont la valorisation paraît assurée.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui font apparaître un bénéfice d'exploitation de 1.185.120 fr. contre 405 093 fr. en 1935. Après prélèvement de 261.684 fr. pour amortissements, le solde du compte de profits et pertes, soit 921.535 fr., a été affecté aux « Provisions pour risques divers ».

MM. Archawski et T. Tellier, administrateurs sortants, ont été réélus. M. A. Delefortrie a été nommé administrateur.

À LA B.C.A.
(*Les Annales coloniales*, 20 août 1937)

Le rapport du conseil d'administration de la Banque commerciale africaine à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin signale que la Banque a l'intention, la Côte-d'Ivoire s'affirmant « comme une colonie de grand avenir » de construire à Abidjan un immeuble capable de recevoir les services de la banque autant que de loger ses agents.

Ce même rapport signale en outre la réouverture, en A.-E.F. du bureau de Pointe-Noire.

Annuaire industriel, 1938 :

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE, 52, r. Laffitte, Paris, 9^e. T. Trud. 75-36. Ad. t. Comafric-Paris. Soc. an. cap. 40.000.000 de fr.
Banque. (39-Z-20075).

La Banque commerciale africaine
par Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[254] L'activité de la Banque commerciale africaine (capital 12 millions) s'étend sur tout le territoire du gouvernement de l'Afrique occidentale [255] française. Son siège social est à Paris, 62, rue Laffitte. Dans son conseil, siègent des administrateurs de la Banque transatlantique : MM. Wladimir Archawski, déjà cité, et Lucien Weyl-Lambert¹⁷. Parmi les autres membres du conseil d'administration, nous citerons MM. Adrien et R[obert] Josse, de la Banque R. Josse, A[rthur] Lippens et Cie ; M. Charles Furiet, ancien inspecteur des colonies, parent du **lieutenant-colonel Jules Furiet, dont le fils Pierre (ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1911) est directeur des agences du Tonkin de la Société financière française et coloniale** ; M. Roger Alheinc, un des directeurs de l'Union parisienne dont il est le représentant dans la Banque commerciale africaine ; M. Henry Dewez, administrateur de la Banque française commerciale et financière ; M. Auguste Duplan, vu au Crédit commercial de France (tome I, p. 79) ; M. Jean Lavagne d'Ortigue, dont le fils est auditeur au Conseil d'État ; M. Théophile Tellier, gouverneur des colonies¹⁸ ; un Belge complète le conseil d'administration de cette entreprise bancaire qui, on vient de le voir, est entièrement entre les mains de capitalistes métropolitains, par personnes interposées souvent.

Conseil d'administration des Caoutchoucs de l'Indochine : [285] M. Henri Balay [le seul que l'on connaisse est né en 1860 et mort en 1925. Ép. Marguerite Gillet], qui est commissaire à la Banque commerciale africaine et qui semble appartenir à une famille capitaliste de la Loire et du Rhône où elle a des châteaux.

¹⁷ Il se pourrait que M. Lucien Weyl-Lambert soit de la parenté de feu Ernest Weyl (tomes I et II) ; et alors il serait possible que Lucien Weyl-Lambert, qui ne figure pas dans les annuaires mondains, soit un représentant des Schneider [nullement : il fut sous-directeur, puis directeur (1919) et administrateur (réélu en 1935) de la Banque transatlantique].

¹⁸ Théophile Tellier paraît être de la famille Tellier, dont un membre était marié avec une Carmichael, de la famille de l'industriel du Nord, cité précédemment, et un autre membre marié avec une Lecorbeiller (voir tome II).

A. E. F.
Réouverture d'une banque à Pointe-Noire
(*Les Annales coloniales*, 10 juin 1938)

La succursale de la Banque commerciale africaine, qui était fermée depuis plusieurs années, a été réouverte [*sic : rouverte*] à Pointe-Noire le 3 janvier.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui font apparaître un bénéfice de 1.529.726 francs contre 1.183.120 francs en 1936. Sur cette somme, 268.613 francs ont été affectés à l'amortissement des postes Immeubles, Mobilier, Agencements et Installations ; le solde net, soit 1.261.112 francs, a été porté au crédit du poste « Provisions pour risques en cours ».

Le rapport du conseil expose que les colonies de la Côte occidentale d'Afrique, principalement exportatrices de graines et fruits oléagineux, de cacao, de café et de bois, subissent de manière sensible les variations des cours de ces produits sur les grands marchés mondiaux. Les barrières douanières, les contingentements, les réglementations diverses qui entravent le commerce des devises dans de nombreux pays, aggravent par ailleurs les inconvénients de l'instabilité des cotations. En ces circonstances difficiles, le conseil s'est efforcé de concilier son désir d'apporter un concours efficace au commerce africain avec son souci de rester fidèle à une politique de prudence.

L'augmentation notable du chiffre d'affaires fait ressortir la place que la société occupe de nouveau en Afrique.

La qualité de ses débiteurs et la nature de ses risques semblent la mettre à l'abri de mécomptes graves. Enfin, la trésorerie est aménagée avec un soin tout particulier, comme permet de le constater le coefficient de liquidité.

Banque Transatlantique*
(*Les Annales coloniales*, 29 août 1938)

Du rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires, assemblée qui s'est tenue le 20 mai, nous extrayons les passages suivants :

.....
« En Afrique française, où nos principales filiales exercent une activité croissante, l'amélioration de la situation économique survenue au cours des derniers mois de 1936, et que nous vous avions signalée dans notre précédent rapport, s'est inégalement poursuivie en fonction des circonstances locales et du marché mondial des matières premières produites dans nos colonies et protectorats intéressés.

« Néanmoins, l'exploitation et le développement de nos filiales ont été satisfaisants.

.....

« La Banque commerciale africaine poursuit son redressement. Ses résultats, pour l'exercice écoulé, ont été satisfaisants malgré la baisse des matières premières et le ralentissement important des échanges dans son champ d'activité, au cours du second semestre de l'année écoulée. »

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

M. Lavril, directeur général de la Banque commerciale africaine, vient de séjourner à Dakar.

ASSEMBLÉES GENERALES
BANQUE DE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 12 juin 1939)

[...] La Banque commerciale africaine a vu, en 1938, se poursuivre heureusement le redressement que nous vous signalions l'an passé ; les résultats qu'elle a obtenus sont très encourageants et permettent, compte tenu du développement considérable de nos colonies et territoires africains sous mandat, de fonder pour l'avenir de nouveaux espoirs sur notre participation dans cette banque. [...]

Annuaire Desfossés, 1940 :
Idem 1940, moins Henri Dewez.

Banque commerciale africaine
(*Le Journal*, 25 août 1941)

Une assemblée extraordinaire tenue le 19 août a vérifié la déclaration de souscription relative à l'augmentation du capital de 12 à 20 millions.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Journal*, 7 décembre 1942)

Augmentation du capital de 20 à 40 millions par émission à 525 francs de 40.000 actions de 500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1943. Droit : une action nouvelle pour une ancienne. Cotation des 80.000 actions représentant le capital

Annuaire Desfossés, 1945, p. 319 :
Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Ch. Furiet, pdt ; Edwin Poilay¹⁹, vice-président ; G.-P. Achard, René Bouvier, Ch. Dangelzer, A. Delefortrie, R. Josse, J. Lavagne d'Ortigue, Théophile Tellier, adm. ;.

Commissaires aux comptes : Louis J. Rigal et Pierre Marret.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(BALO, 16 juillet 1945)

Bilan signé Lavril, dga, et P. Sellier, dg.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1947)

Chevalier

Bocquet (René-Félix-Louis), directeur de la Banque commerciale africaine ; 33 ans 7 mois de pratique professionnelle.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 348 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Ch. Furiet, pdt ; Edwin Poilay, vice-président ; G.-P. Achard, Ch. Dangelzer, A. Delefortrie, R. Josse, Théophile Tellier, A. Bahuet, P. Sellier, adm. ;.

Louis J. Rigal et Pierre Marret, comm. cptes.

Légion d'honneur
MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
(*JORF*, 27 août 1949)

Au grade de chevalier.

Ortoli (Charles-Dominique), directeur régional de la B. C. A. pour l'A. E. F. Cameroun ; 25 ans 5 mois 10 jours de pratique professionnelle.

Banque commerciale africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 et 31 mai 1950)

L'assemblée du 23 mai a approuve les comptes de 1949 se soldant à 17 millions 7.143 fr. de bénéfice net, et vote un dividende de 35 fr. par action de 500 fr. et de 7 fr. par action de 100 fr. L'assemblée extraordinaire a décidé le regroupement à 5.000 fr. des actions de 500 fr. (les actions de 100 fr. seront, au préalable, regroupées à 500 fr.) en vue du retrait de la C.C.D.V.T.

¹⁹ Edwin Poilay (1891-1970) : directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir encadré.

AEC 1951/72 — Banque commerciale africaine (B.C.A.)
152, rue Laffitte, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 5 juillet 1924. Capital : 140 millions de fr. en 280.000 act. de 500 fr. — Dividendes nets : 1947, 28 fr. 73 ; 1948, 35 fr. ; 1949, 35 fr. Bureau à MARSEILLE, 21, rue Edmond-Rostand.

Agences. — Sénégal : Dakar, Kaolack. — Côte d'Ivoire : Abidjan, Gagnoa. — Soudan : Bamako. — Casamance : Ziguinchor. — Dahomey : Cotonou. — Cameroun : Douala, Yaoundé. — Gabon : Libreville, Port-Gentil. — Moyen-Congo : Brazzaville, Pointe-Noire. — Oubangui-Chari : Bangui. — Tchad : Fort-Lamy.

Conseil. — MM. Ch. Furiet, présid. ; E[dwin] Poilay [BAO], vice-présid. ; Paul Sellier [pdt Sté immob. et financ. afr.], G.-P. Achard [BAO], A. Bahuet [BUP], Ch. Dangelzer [CIC], A. Delefortrie, F. de Flers²⁰, R[obert] Josse, T[héophile] Tellier [gouv. des colonies], administrateurs. — Administrateur-direct. gén. : Paul Sellier ; dir. gén. adj. : S[ampiero] Piétri²¹ ; directeur : E. Hauser ; directeur : H. Laurans²².

Annuaire Desfossés, 1953, p. 184 :

Banque commerciale africaine

Conseil d'administration : Ch. Furiet, présid. d'hon. ; Paul Sellier, pdg ; Edwin Poilay, vice-présid. ; Albert Delefortrie, André Bahuet, Charles-Valentin Dangelzer, Georges-Pierre Achard, J. Tellier, Paul de Thomasson, Robert Josse, adm.

Louis J. Rigal et René Thévenot, comm. cptes.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE (*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1951)

Il sera, proposé à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 11 décembre d'augmenter le capital de 140 à 275 millions de francs par émission en numéraire de 270.000 actions de 500 francs. De plus, cette assemblée statuera sur l'échange des parts bénéficiaires. Cette opération sera effectuée par incorporation au capital d'une somme de 25 millions à prélever sur les réserves et création de 50.000 actions de 500 francs attribuées aux titulaires des 1000 parts bénéficiaires qui sont annulées.

L'ordre du jour de l'assemblée comporte également : modification consécutive de la répartition des bénéfices et unification du taux du premier dividende à 50 francs.

Banque commerciale africaine (*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1951)

L'assemblée extraordinaire du 11 décembre a décidé de porter le capital de 140 à 300 millions de francs par la réalisation simultanée des deux opérations ci-après :

²⁰ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

²¹ Sampiero Piétri (1883-1964), frère du ministre, inspecteur de la Banque de l'Indochine. Voir [encadré](#).

²² Henry Laurans : né en 1896 à Hanoï. Docteur en droit. Carrière à la Banque belge pour l'étranger (groupe SGB) et à l'Union métropolitaine de banque. Administrateur de la Cotonaf et de la Société indochinoise d'exploitations minières et agricoles. Il paraît représenter les mêmes intérêts qu'Henry Dewez.

1° Augmentation de 135 millions par l'émission à 550 fr. de 270.000 actions nouvelles de 500 francs ;

2° augmentation de 25 millions par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve de réévaluation et la création de 50.000 actions nouvelles attribuées aux porteurs de parts à raison de 50 actions pour une part.

L'assemblée a décidé, en outre, de fixer l'intérêt statutaire à 6 1/2 %.

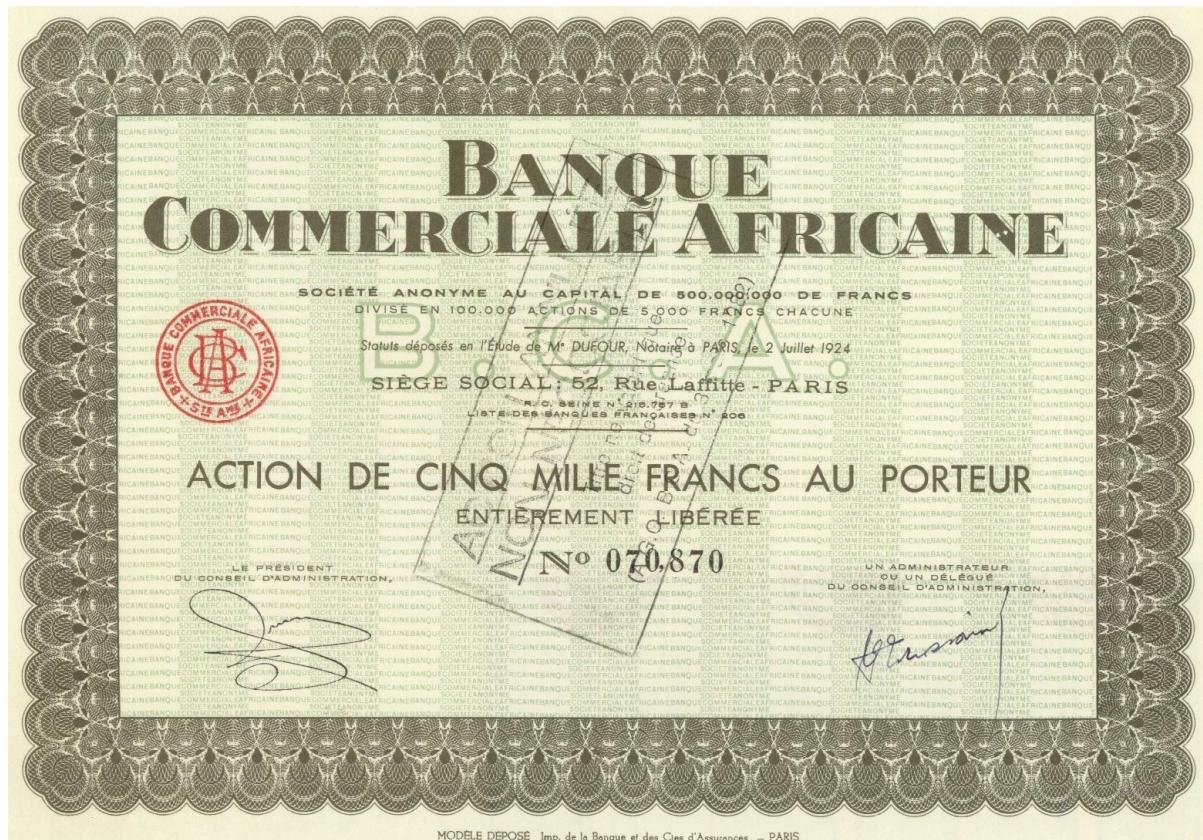
Enfin, tous pouvoirs ont été donnés au conseil pour procéder au regroupement des 600.000 actions de 500 francs en 60.000 actions de 5.000 francs

Une assemblée des porteurs de parts, tenue avant l'assemblée extraordinaire, a accepté les propositions du conseil sous réserve de la réalisation des augmentations de capital.

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1951)

Banque commerciale africaine. — Capital porté de 140 à 160 millions de francs par émission à 550 francs et cotation au marché o[illisible] de 270.000 actions de 500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1952 (1 pour 1) ; émission et cotation de 50.000 actions de 500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1952, attribuées aux porteurs de parts en échange de leurs titres (50 actions pour 1 part).

1953 : CAPITAL PORTÉ À 500 MF
PAR L'ÉMISSION À 5.500 FR. DE 40.000 ACTIONS DE 5.000 FR.
(2 POUR 3).



Coll. Jacques Bobée

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINÉ
Société anonyme au capital de 500.000.000 de fr.
divisé en 100.000 actions de 5.000 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 2 juillet 1924

SIÈGE SOCIAL : 52, rue Laffitte — PARIS
R.C. Seine n° 215.757 B
Liste des banques françaises n° 206

ACTION DE CINQ MILLE FRNCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration (à droite) : ?
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration (à droite) : ?
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Marc Meuleau,
Des pionniers en Extrême-Orient
(Fayard)

[480] En 1953, le conseil d'administration [de la Banque de l'Indochine] dresse pour la première fois la liste de ses principales participations : y figurent en bonne place ... la Banque commerciale africaine au sein de laquelle la Banque de l'Indochine est associée à d'autres établissements de crédit métropolitains. Dans le domaine du crédit foncier, une activité financière où la Banque excelle, celle-ci a obtenu des paquets de titres dans les Crédits fonciers de l'Ouest-Africain et de l'Est-Africain par l'intermédiaire du Crédit foncier de l'Indochine.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mai 1953)

Il sera proposé à l'assemblée du 26 mai la distribution, au titre de l'exercice 1952, d'un dividende de 10 % net, égal au précédent, mais s'appliquant au capital de 300 millions.

Rappelons, en effet, que le capital a été porté, en décembre 1951, de 140 à 300 millions, par émission de 270.000 actions de numéraire de 500 francs, portant jouissance 1^{er} janvier 1952, et de 50.000 actions remises en échange des parts. Par ailleurs, les actions ont été regroupées en actions de 5.000 francs.

REGISTRE DE COMMERCE DE BAMAKO
(*Journal officiel du Soudan français*, 15 décembre 1953)

2° M. Fischer, directeur de la « Banque commerciale africaine » à Bamako, a déposé au nom de cette banque n° 140 Reg. Anal., une inscription modificative visant l'augmentation du capital social porté de 300 à 500 millions, et la cessation, par suite de décès, du mandat d'administrateur de M. Furiet.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1954)

Le solde créiteur de l'exercice 1953 a atteint 16.538.222 fr. contre 58.491.436 fr. en 1952 après affectation de 15.074.688 fr. c. 35.435.400 francs aux provisions.

Comme déjà indiqué, il ne sera pas proposé de distribution de dividende. La réduction du bénéfice s'explique par la diminution de certaines ressources exceptionnelles et de l'accroissement des charges.

Les deux derniers mois de 1953 et les premiers mois de 1954 ont été caractérisés par une évolution plus favorable de la conjoncture dans les territoires africains.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1954)

L'assemblée ordinaire du 25 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1953 se soldant par un bénéfice net de 16.538.222 francs reporté à nouveau après affectation de 826.912 francs à la réserve légale.

Elle a approuvé spécialement l'amortissement des frais de l'augmentation de capital s'élevant à 15.669.815 francs par prélèvement d'une égale somme sur le poste « Prime sur augmentation de capital ».

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1955)

À l'assemblée ordinaire du 24 mai, le président a indiqué que les résultats de l'exercice en cours étaient au moins du même ordre que ceux de la période correspondante de l'année dernière.

Dans son rapport, le conseil indique que la société a enregistré en 1954 des résultats en amélioration marquée sur l'année précédente.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1955)

L'assemblée du 24 mai (voir *L'Information* du 26 mai) a voté un dividende net de 266 fr. par action de 5.000 fr. payable à partir du 1^{er} juin.

Le rapport du conseil signale que l'activité accrue des services de la Banque se manifeste dans le volume du bilan qui passe, d'un exercice, à l'autre, de 7.560 millions à 9.111 millions, ainsi que dans celui des opérations inscrites hors bilan. Ainsi qu'en témoignent ces chiffres, la banque s'est efforcée de maintenir à la disposition de sa clientèle, les facilités de toutes natures que justifiaient les transactions portant cette année sur des tonnages plus importants de produits ou de marchandises, échangés à des prix plus élevés.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
[Desfossés 1956/207]

Bahuet (André)[dir. BUP](1887-), 155 (CAGEDA), 207 (pdg BCA), 291 (SIFA-Immobil. et financ. afr.), 372 (Fr.-polonaise des ch. de fer), 1163 (Huta Bankowa), 1999 (Sucreries brésiliennes), 2078 (Clause).

Poilay (Edwin), 107 (dg BAO), 164 (CNEP), 207 (v.-pdt Bq comm. afr.), 238 (Crédit foncier Ouest-Afr.), 1360 (UNELCO), 1612 (EGTH), 1617 (DTP).

Achard (G.P.), 107 (pdt BAO), 207 (Bq comm. afr.), 238 (Créd. fonc. uest afric.), 1776 (Cult. Diakandapé), 1782 (Pastorale afr.).

Dangelzer (Charles-Valentin)[Besançon, 1888- ?][[fils de Charles D. et de Charlotte Glinez. Frère de Yvonne ép. Henri de Tournemire. Ép. Madeleine Schnepp. Dont Gérard D. et de Nicole (Mme Roland Varin-Bernier)], 113 (Bq Indochine), 138 (Bq transatlantique), 170 (v.-pdg CIC), 178 (Créd. indus. Normandie), 206 (pdt Bq de Tunisie), 207 (Bq comm. afr.), 208 (Bq comm. Maroc), 522 (Cie industrielle), 1519 (Tanneries France).

Delefortrie (A.), 207 (Bq comm. afr.).

Josse (Robert)[Fils d'Adrien Josse, président de la Banque française de l'Afrique équatoriale. Marié à Georgette Lavril][Gérant de la Banque Josse-Lippens], 207 (Bq comm. afr.), 1896 (Brass. Comète), 2126 (Au Bon Marché).

Thomasson (Paul de)[1894-1973][marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure][inspecteur des finances, dir. (1927), puis dir. gén. (1931) de l'Union des mines, dir. de L'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie gén. des colonies, à la Cie gén. du Maroc, aux Ch. de fer du Maroc oriental... Adm. provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en

1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj.], 201 (BIAN), 207 (BCA), 221 (Sudaméris), 227 (Bq fr.-ch), 334 (Midi), 379 (Smyrne-Cassaba), 870 (HF Chiers), 1231 (Radio-Orient), 1361 (EEIC), 1617 (DTP), 2284 (Un. des mines : nommé adm. le 1^{er} janvier 1956).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Rigal (L.-J.), 207 (comm. cptes Bq comm. afr.), 309 (Gestion mobilière), 1112 (comm. cptes Sté gén. d'équip.), 1853 (comm. cptes Multiplex).

Thévenot (R.), 207 (comm. cptes Bq comm. afr.), 1650 (comm. cptes suppléant Éts R. Gonfreville), Thévenot (R.), 207 (comm. cptes Bq comm. afr.), 1650 (comm. cptes suppléant Éts R. Gonfreville), 1747 (comm. cptes Le Commerce afric.), 1761 (comm. cptes Expl. comm. afric.), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1782 (Pastorale afr.), 1979 (comm. cptes Aliment essentiel), 1918 (adm. Éts Dubonnet), 2055 (comm. cptes Lesieur-Af. Casa), 2056 (comm. cptes suppl. Lesieur-Af. Dakar).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue Laffitte, 52. Tél. : TRU. 75-36, Bureau à Marseille, 21, rue Edmond-Rostand. Agences à, Dakar, Kaolack, Ziguinchor, Bamako, Conakry, Abidjan, Gagnoa, Daloa, Cotonou, Douala. Yaoundé, N'Kongsamba, Libreville, Port-Gentil, Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Port-Lamy.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 5 juillet 1924, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Toutes opérations de banque.

CAPITAL : 500 millions, en 100.000 actions de 5.000 fr. À l'origine : 6 millions, porté en 1925 à 12 millions, en 1926 à 20 millions, en 1927, à 30 millions et en 1929 à 40 millions. En 1932, réduction à 12 millions, puis à 6 millions, en 60.000 actions de 100 fr.; échangées contre les 80.000 actions anciennes de 590 fr., à raison de 3 contre 4. Le capital a été aussitôt relevé à 12 millions, puis porté, en 1941, à, 20 millions par l'émission au pair de 60.000 et 80.000 actions privilégiées de 100 fr. Par décision d'assemblées des 27 octobre et 24 novembre 1942, les actions ordinaires et privilégiées du nominal de 100 fr., ont été unifiées et groupées en actions de 500 fr. D'autre part, le capital a été porté, en janvier 1943, à 40 millions, par l'émission à 525 fr. de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. Porté en 1946 à 42 millions par la création de 4.000 actions nouvelles pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1947 à 70 millions par création de 14.000 actions réparties gratuitement (1 pour 6) et par l'émission à 525 fr. de 42.000 actions de 500 fr. (1 pour 2 anc.). Porté en 1949 à 140 millions par émission à 550 fr. de 140.000 actions de 500 fr. (1 pour 1).

Porté en 1952 à 300 millions par émission à 550 fr. de 270.000 actions de 500 fr. et création de 50.000 actions attribuées gratuitement aux porteurs de parts en échange et annulation de leurs titres (50 actions pour 1 part).

Regroupement en actions de 5.000 fr. à compter du 20 octobre 1952.

Porté en 1953 à 500 millions par émission à 5.500 fr. de 40.000 actions de 5.000 fr. (2 pour 3).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; premier dividende non cumulatif de 6 1/2 % à toutes les actions; sur le solde, 10 % au conseil et 90 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour fonds de prévoyance, de réserves ou report à nouveau.

LIQUIDATION : Le produit net, après remboursement du capital, sera réparti aux actions.

SERVICE DES TITRES, TRANSFERTS ET PAIEMENT DES COUPONS : Au siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 21. — Notice SEP : BA 10.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 12 (1er juillet 1951), 40 fr. ; 13 : droit de souscription ; 14 (10 juin 1952), 50 fr. ; 15 : droit de souscription (2 pour 3) ; 16 (1^{er} juillet 1953), 500 fr. ; 17 (1^{er} juin 1955). 266 fr.

	Produits bruts	Amport.	Réserves provis.	Bénéf. net	B é n é f . distribué	D i v i d . ordinaire
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1944	32.732	799	12.882	—	—	—
1945	78.242	1.876	11.000	8.700	5.360	29 079
1946	116.046	1.139	6.405	14.523	7.240	29 25
1947	173.204	6.192	10.654	17.888	10.060	28 74 (1)
1948	309.671	10.266	40.755	21.864	16.385	35 00 (1)
1949	423.368	22.946	65.432	17.007	14.771	35 00 (1)

1950	446.896	88.134	23.315	18.873	16.931	40 00 (1)
1951	692.122	49.451	28.114	24.500	33.765	50 00 (1)
1952	688.825	41.697	35.435	58.491	40.191	500 00 (1)
1953	697.631	72.424	15.074	16.538	—	—
1954	748.436	51.398	85.975	35.855	32.100	266 00 (1)

(1) Net au porteur.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	140.000	140.000	300.000	500.000	500.000
Réserves et provisions	108.273	115.940	140.548	121.223	157.080
Comptes courants et créditeurs	5.035.544	4.787.836	5.335.429	5.994.218	7.180.175
Comptes d'ordre	489.483	1.266.719	748.056	943.734	1.273.810
	<u>5.773.350</u>	<u>6.310.495</u>	<u>6.524.043</u>	<u>7.559.175</u>	<u>9.111.065</u>
ACTIF					
Immobilisé	374.654	445.343	551.019	621.660	628.552
Titres, Participations	90.131	91.741	118.372	87.798	91.076
Effets et débiteurs divers	2.918.622	2.829.192	3.252.183	3.975.472	5.248.377
Caisse et banques	1.925.289	1.698.717	1.880.750	1.975.168	1.937.361
Comptes d'ordre	464.654	1.247.502	721.719	898.877	1.205.699
	<u>5.778.950</u>	<u>6.310.495</u>	<u>6.524.043</u>	<u>7.559.175</u>	<u>9.111.065</u>

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE (*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1956)

À la suite de la cession à la Banque de l'Indochine, à la Banque de l'Union Parisienne et au Crédit Industriel et Commercial des actions « Banque commerciale africaine » que possédaient la Banque de l'Afrique Occidentale, le conseil de la Banque commerciale africaine se trouve composé comme suit :

Président : M. André Bahuet ; administrateurs : MM. Jean Douzamy et Louis Ménager, nommés sur la désignation de M. le ministre de la France d'outre-mer ; René Bousquet, directeur de la Banque de l'Indochine ; Jacques Burin des Boziers, directeur de la Banque de l'Union Parisienne ; Albert Delefortrie, administrateur de la Banque du Congo Belge ; Robert Josse ; Jean Pellisson, directeur du Crédit industriel et commercial ; Roger Quentin-Bauchart, directeur de la Banque de l'Union Parisienne ; Jean Roquerbe, directeur du Crédit industriel et commercial ; Paul de Thomasson, directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine.

Suret-Canale (Jean), *Afrique noire occidentale et centrale 1945-1960* :

La Banque commerciale africaine (B.C.A.) apparaît comme un consortium de la B.U.P. et de la Banque de l'Indochine, qui disposent chacune de 23 % environ du capital, et du Crédit industriel et commercial. Ces trois banques disposent de sept sièges d'administrateurs sur dix au conseil d'administration de la B.C.A.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1956)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1955 se soldant par un bénéfice de 1.191.198 fr. affecté à la réserve légale et au report à nouveau.

Le rapport du conseil signale qu'à la tendance à la baisse qui n'a cessé de s'affirmer pendant l'exercice 1955 est venue s'ajouter l'incidence très lourde d'une des plus mauvaises récoltes d'arachides que l'A.O.F. ait connue au cours de ces dernières années. En ce qui concerne plus spécialement la Guinée, une des productions principales de ce territoire, celle des bananes, a été atteinte par la baisse des prix de vente dans la métropole et aussi par une diminution de la production, consécutive à l'attaque des plantations par un champignon.

Ces divers facteurs, intervenant à une époque où les entreprises de toute nature devaient supporter de nouvelles charges sociales et fiscales, ont engendré une diminution générale des profits et provoqué parfois des pertes.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1957)

Dans son allocution à l'assemblée du 28 mai, le président, M. Jean Jardel, a déclaré que pour 1957, la situation se présentait sous des auspices plus favorables que l'année dernière.

Le rapport du conseil souligne les raisons sérieuses d'escompter, dans un avenir peut-être peu éloigné, un accroissement de l'activité de la Banque au fur et à mesure de la réalisation des vastes projets se rattachant à la mise en valeur des richesses du sous-sol et des sources d'énergie qu'offre cette partie du continent noir.

Sans parler des espoirs que font naître les prospections pétrolières — ajoute le rapport —, il est d'ores et déjà admis que des investissements considérables sont prévus tant en Guinée, pour l'exploitation des gisements de bauxite, la construction du complexe du Konkouré, et d'une usine d'aluminium à Fria, qu'au Moyen-Congo et au Gabon où apparaissent maintenant assez proches les premiers travaux à entreprendre pour l'exploitation et manganèse de Franceville, et où la construction du barrage du Kouilou offrirait de larges perspectives de production d'énergie.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice après affectation à la réserve légale.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1958)

L'assemblée ordinaire du 20 mai a approuvé les comptes de 1957 faisant ressortir un bénéfice net de 5.519.199 francs, reporté à nouveau après affectation de 275.959 francs à la réserve légale.

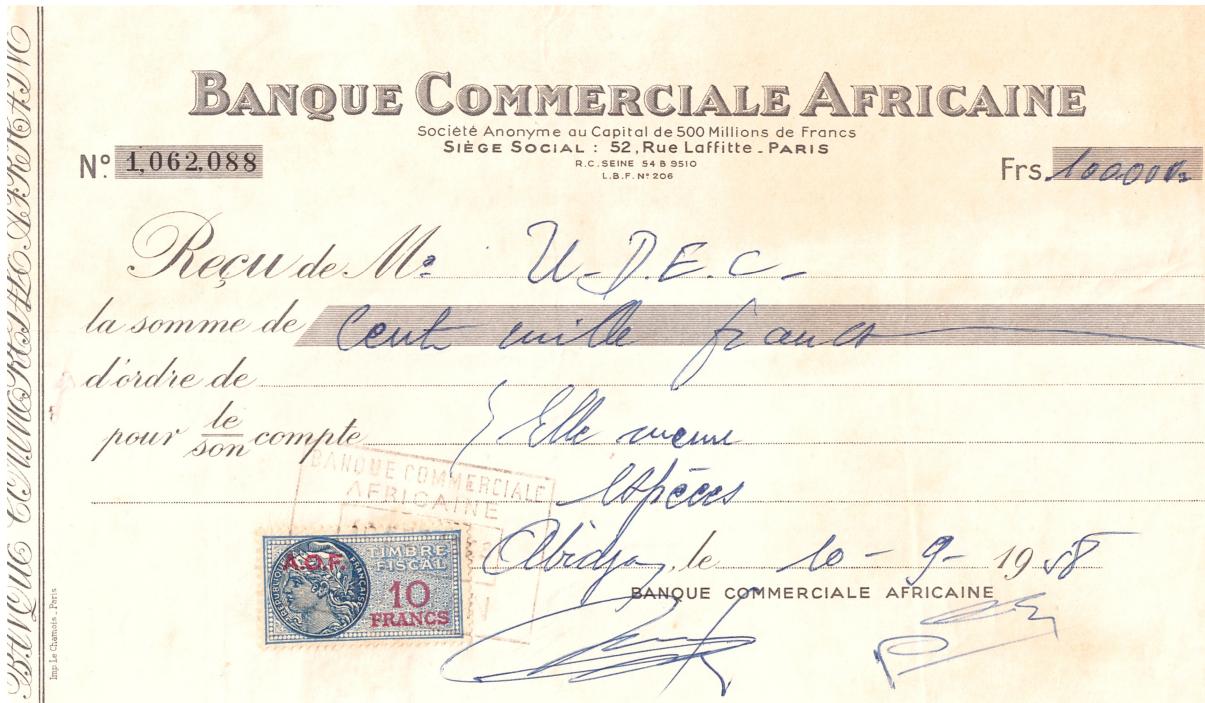
« En regard des conditions politiques et économiques, l'année 1957, indique le rapport, peut être considérée pour notre Etablissement, comme une période de transition satisfaisante.

Nous vous avions fait part, lors de notre dernière assemblée générale, de la mise en œuvre d'un programme de rationalisation et d'amélioration de nos méthodes de travail, afin d'obtenir une meilleure exploitation. Notre effort a d'abord porté sur les services métropolitains et la comptabilité générale. Bien qu'actuellement retardé par les longs délais nécessaires à la livraison des machines électro-comptables, il se poursuit et lorsqu'il sera achevé, nous serons dotés d'une organisation moderne nous permettant d'exercer notre activité dans les meilleures conditions et aux moindres frais.

Nous n'avons pas perdu de vue l'élargissement de notre fonds de commerce. Grâce à l'appui de nos banques patronnants ; la BANQUE DE L'INDOCHINE, la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE et le CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, des relations nouvelles ont été nouées avec un certain nombre de sociétés de premier ordre, et nous avons amélioré celles que nous entretenions avec nos clients de toujours.

D'autre part, notre Etablissement, fidèle à sa mission d'être présent sur toutes les places où il peut rendre des services aux territoires, a demandé au COMITÉ MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC l'autorisation d'ouvrir un bureau permanent en Guinée, à Fria, et s'est intéressé à la création de sociétés régionales de développement économique. »

La création du Marché commun, ajoute le rapport, devrait élargir les débouchés des territoires d'Afrique noire et entraîner la participation des autres États européens à l'effort d'investissement que nécessite leur mise en valeur.



Reçu au profit de l'Union d'entreprises coloniales (UDEC),

Abidjan, 10 septembre 1958

Coll. Jacques Bobée

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1959)

L'exercice 1958 s'est soldé par un bénéfice net de 675.610 fr. contre 5.519.199 fr. pour l'exercice 1957. Le conseil proposera à l'assemblée du : 21 juillet de le reporter à nouveau, après dotation à la réserve légale.

Dans son rapport qui sera lu à la prochaine assemblée, le conseil signale que la diminution du bénéfice s'explique par la hausse considérable des frais généraux du fait des fortes augmentations de salaire dont a bénéficié l'ensemble des agents de l'Établissement, spécialement en Afrique. Elles ont été telles, poursuit le conseil, que les frais d'exploitation n'ont pu être maintenus au chiffre de l'exercice précédent, malgré les efforts constants déployés par l'établissement pour les réduire. La banque poursuit avec d'autant plus de vigueur sa politique de réformes profondes dont les résultats ne pourront se faire sentir qu'au cours des exercices ultérieurs.

BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1959)

Dans son rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 21 juillet, le conseil indique qu'au cours de l'exercice 1958, tous les efforts ont tendu à participer au

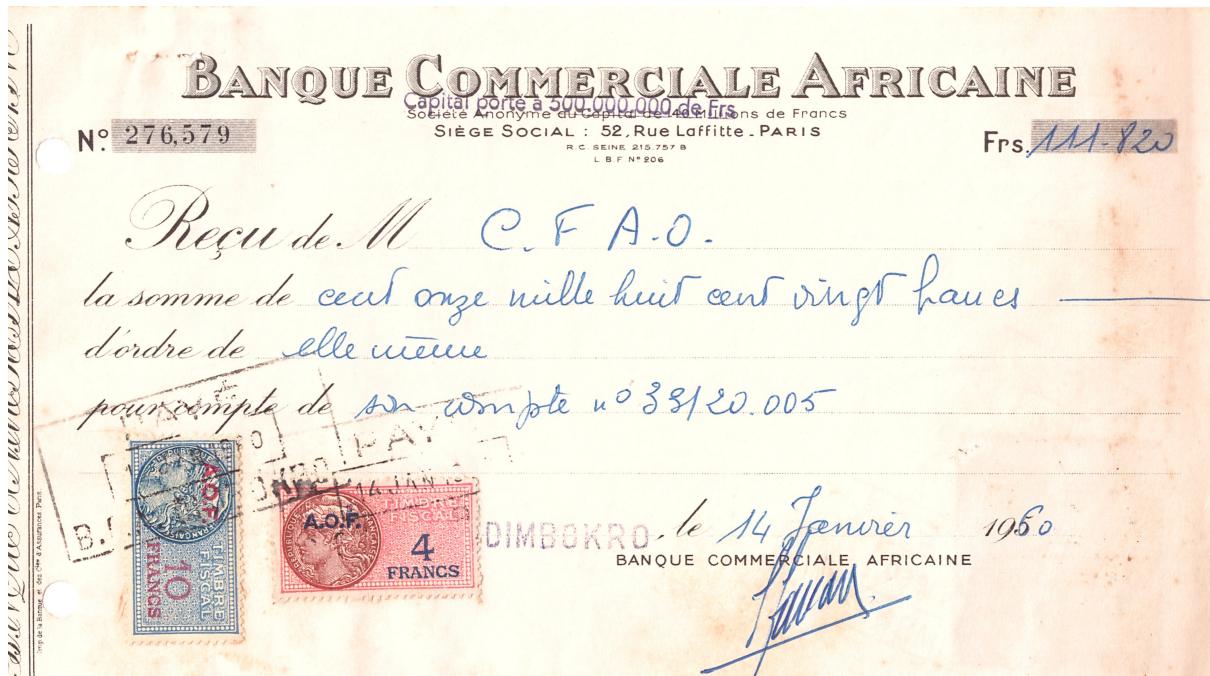
développement des territoires dans lesquels la société est installée et à faciliter la promotion économique des Africains.

Les agences d'Afrique ont étendu sensiblement leurs fonds de clientèle. Dans le vaste triangle Dakar, Fort-Lamy et Brazzaville, elles s'intéressent à toutes les activités industrielles, commerciales et agricoles.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 et décidé de reporter à nouveau le solde créditeur de l'exercice, s'élevant à 675.610 francs.

Suret-Canale (Jean), *Afrique noire occidentale et centrale 1945-1960*, Éditions sociales, p. 367 :

La Société immobilière et financière africaine, déjà mentionnée (8 agences dans la seule A.-O.F.) est spécialisée dans le financement des crédits d'investissements à moyen terme. C'est une filiale de la B.C.A., qui détient, en 1959, 43 % de son capital.



Reçu au profit au profit de la CFAO,
 Dimbokro, 14 janvier 1960
Coll. Jacques Bobée

Who's who, 1979 :

BIDON (Jacques), directeur de banque. Né le 30 mars 1912 au Mans (Sarthe). Fils de Léopold Bidon, négociant, et de M^{me}, née Augustine Letard. Mar. le 10 nov. 1936 à M^{me} Marthe Cousin (1 enf. : Roland). Études : Lycée et Collège Notre-Dame-de-Sainte-Croix au Mans, Faculté de droit de Paris. Dipl. : docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : fondé de pouvoirs dans les sièges étrangers, puis directeur à Bangkok de la Banque de l'Indochine (1936-1952), inspecteur au siège social de cet établissement (1952-1959), *directeur général, puis président-directeur général de la Banque commerciale africaine (1959-1963)*, directeur général adjoint (1963), directeur général (1967-1974) et administrateur (depuis 1970) de la Société Nancéienne de crédit industriel devenue (1972) Société Nancéienne et Varin-Bernier, président (1967-1975) puis administrateur de la Société lorraine de gestion de valeurs mobilières et de participation (Lorraine-Valeurs), administrateur de la Société des carrières et fours de Dugny, de la Société internationale de participations et de gestion, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle (1973-1976). Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite, officier du Mérite militaire, médaille coloniale. Sports : golf, chasse. Membre de l'Union interalliée, du Cercle militaire et du cercle France-Outre-Mer. Adr. : 6, rue Lavoisier, 75008 Paris.

VIAL (Jacques)[/xx], directeur de banque. Né le 15 juin 1913 à Paris. Fils de Marcel Vial, industriel, et de M^{me}, née Dolorès Montoliu. Mar. le 12 mai 1936 à M^{me} Pilar Paquin (3 enf. : Claudie, Robert, Louis-Marcel). Études : École Massillon et École des Francs-Bourgeois à Paris. Carr. : aux Éts Guilleminot et Boespflug et Cie à Paris (1936-1939), *puis à la Banque commerciale africaine, en poste successivement à Paris (1939), à Bamako (1941-1945), fondé de pouvoir (1945), gérant d'agence à Gagnoa et Abidjan (1946), sous-directeur à Bangui (1946-1947), directeur d'agence à Pointe-Noire (1948-1951), sous-directeur d'agence à Abidjan, puis directeur d'agence à Gagnoa (1952-1953), directeur de l'agence de Bamako (1954-1959)*, conseiller à l'Assemblée territoriale du Soudan (1957-1959). Député à l'Assemblée législative du Soudan (1959), puis à l'Assemblée nationale du Mali (1959-1961), sénateur de la Communauté (1959-1961), délégué à l'Assemblée parlementaire européenne (1959-1961), *directeur d'agence de la Banque commerciale africaine (1962-1963)*, sous-directeur de l'agence de Lille de la Société Générale (depuis 1963) directeur d'agence honoraire de la Société Générale (depuis 1973), chargé de mission par les agents de change de Lille, ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale. Décor. : médaille militaire, chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 39-45, croix du combattant, médaille des évadés, chevalier de l'Étoile d'Anjouan. Dist. : médaille de vermeil du travail. Collection de livres. Sports : golf, chasse. Membre à vie du Touring-Club de France, Membre du Lions Club de Lille-Centre. Adr. : privée, 52 bis, bd Carnot, 59000 Lille.

Suite :

1963 : Intégration dans la Société générale.

Suret-Canale, *Afrique et capitaux* :

La liquidation en 1963 de la Banque commerciale africaine (B.C.A.), dont la B.U.P. et la Banque de l'Indochine se partageaient le contrôle, a vraisemblablement remis en question l'édifice compliqué de participations que contrôlait sa filiale, la Société immobilière et financière africaine.